



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

ACTUALISATION DES ORIENTATIONS FORESTIERES REGIONALES DE MIDI-PYRENEES DE 1999



Décembre 2013

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1

PARTIE 1 : CONTEXTE ET PERSPECTIVES GENERALES

3

1 – La forêt au cœur des enjeux énergétiques et climatiques

2 – Un contexte difficile pour la filière en France

3 – De nouvelles orientations publiques

PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX REGIONAL

8

1 - Un patrimoine régional important et diversifié aux multiples fonctions

2 - Des forêts gérées durablement mais globalement sous-valorisées

3 - Un secteur d'activité économique qui génère plus de 20 000 emplois en région

4 – Un potentiel de recherche et des relais d'innovation et de transfert

4 – Des dynamiques collectives renforcées

PARTIE 3 : SYNTHÈSE DES ATOUTS FAIBLESSES OPPORTUNITÉS MENACES

33

PARTIE 4 : 6 DEFIS – 21 ORIENTATIONS

34

ANNEXE : FICHES SIGNALÉTIQUES DES QUATRE MASSIFS FORESTIERS DE LA RÉGION

INTRODUCTION

Les orientations régionales forestières, instaurées par le Code Forestier en application de la loi forestière de 1985, ont vocation à traduire à l'échelle régionale les objectifs de la politique forestière nationale en réponse aux enjeux régionaux. Pour rappel, la politique forestière a pour objet « d'assurer la gestion durable des forêts. Elle prend en compte leurs fonctions économique, écologique et sociale. Elle contribue à l'équilibre biologique en prenant en considération les modifications et phénomènes climatiques. Elle concourt au développement de la qualification des emplois en vue de leur pérennisation. Elle vise à favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires et l'organisation interprofessionnelle de la filière forestière pour en renforcer la compétitivité. Elle tend à satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt ».

Les orientations régionales actuellement en vigueur en Midi-Pyrénées ont été approuvées par arrêté ministériel du 6 décembre 1999. Quatre orientations structurantes y avaient été définies, sur lesquelles s'est consolidée l'action publique : « gérer les multiples fonctions de la forêt », « mobiliser et approvisionner », transformer et commercialiser », « pour une stratégie de filière adaptée aux enjeux de l'aménagement du territoire ».

En cohérence avec le programme forestier national défini sur la période 2006-2015, la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers avait réaffirmé les priorités, lors de sa séance plénière du 6 décembre 2012 : « la mobilisation des bois », « la valorisation de la ressource », « la structuration de la filière et la certification », « la gestion des territoires et espaces forestiers ». Elle les a déclinées sur les quatre grands massifs forestiers de la région.

A l'aube de la mise en œuvre des nouveaux programmes européens et nationaux sur la période 2014-2020, considérant la montée en puissance des enjeux liés au changement climatique, aux gaz à effet de serre et à la limitation de l'utilisation des énergies fossiles d'une part, et des enjeux économiques et sociaux d'autre part, la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers a acté en séance plénière du 12 décembre 2011 l'actualisation de ces orientations régionales forestières.

L'exercice a été initié mi 2012. Un état des lieux actualisé du secteur forêt-bois a été consolidé, travail confié à l'association interprofessionnelle Midi-Pyrénées Bois. Sur ces bases, par un travail de concertation avec les membres de la commission permanente de la CRFPF ont été actualisées les orientations régionales.

Ce travail collectif a été largement valorisé dans les démarches de préparation des programmes 2014-2020, actuellement en cours de finalisation . Il a également servi de support aux travaux des assises régionales « Produisons l'avenir pour l'agroalimentaire et le bois » lancées en novembre 2012, qui ont en retour enrichi les travaux par l'ouverture des débats à une assemblée plus large, acteurs de la formation et de la seconde transformation compris.

Parallèlement, à l'échelle nationale, de nombreux travaux ont été engagés sur initiatives interministérielles, pour identifier les moyens de relever les nouveaux défis de la forêt et du bois face au changement climatique, à la transition énergétique, aux enjeux de préservation de la biodiversité, au déséquilibre de la balance extérieure et pour lever les obstacles à l'utilisation du bois, à sa mobilisation et sa transformation, ainsi qu'à la gestion effective des

forêts. Ils ont alimenté la future loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt qui sera présentée au Parlement début 2014.

De même les propositions remontées des débats « Produisons l'avenir » ont alimenté le Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois, proposé conjointement par le Ministre de l'égalité des territoires et du logement, le secrétaire d'Etat au redressement productif et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et présenté le 17 octobre 2013 au Conseil National Supérieur de la Forêt et du Bois.

Seront ainsi confirmés à court terme les fondements des nouvelles priorités nationales, pour ce qui concerne la politique forestière, et d'une nouvelle dynamique de filière avec notamment la création d'un comité stratégique de filière au sein du Conseil National de l'Industrie et la mobilisation de nouveaux leviers structurants en soutien aux entreprises.

Le travail restitué ici constitue donc une étape. Il a vocation à s'inscrire dans la mise en œuvre de ces nouvelles orientations nationales.

Six défis régionaux ont été identifiés, qui sous-tendent les 21 orientations proposées :

- la production de bois dans le cadre d'une gestion durable des forêts contribuant à la préservation de l'environnement
- le renouvellement des forêts et l'adaptation au changement climatique
- un secteur forêt-bois compétitif, créateur de valeur ajoutée au bénéfice des différents acteurs et filières
- de bonnes conditions de mobilisation des bois
- l'intégration des enjeux « forêt-bois » dans les projets des territoires et des acteurs locaux
- la promotion de l'utilisation du matériau bois et la valorisation des bois régionaux.

PARTIE 1 : CONTEXTE ET PERSPECTIVES GENERALES

1. LA FORET AU CŒUR DE NOUVEAUX ENJEUX ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

A. STOCKAGE DE CARBONE EN FORET

Le stockage de carbone en forêt et par les produits bois est considérable. A l'heure où des fonds en provenance de la mise aux enchères des quotas carbone peuvent être mobilisés, il s'agit de faire valoir ce rôle de stockage de carbone. Un pas a été franchi par les forestiers qui ont su s'organiser au niveau national pour proposer en juillet 2012 un projet pour la filière forêt-bois qui serait alimenté par un fonds forestier stratégique carbone (250M€ en 2014 et 600M€ au-delà) issu d'une partie de ces fonds « carbone ».

En Midi-Pyrénées, une première estimation du stockage de carbone en forêt a été faite lors des travaux d'élaboration du schéma régional climat air énergie. En considérant un volume de 175 millions de m³ de bois sur pied, une production nette estimée à 6 millions de m³ par an et un prélèvement de 3,5 millions de m³ par an, on constate un accroissement biologique non récolté de 2,5 millions de m³ par an. Ceci équivaut à un puits de carbone de 2,5 Mt CO₂/an (si on considère qu'un mètre cube de bois vert stocke une tonne de CO₂).

Cette valeur est sans doute sous-estimée et mériterait d'être précisée pour tenir compte du stockage de carbone dans les branches, les racines et les sols forestiers (estimé à 50% du total stocké en forêt) du déstockage de carbone annuel lié à la mortalité des arbres en forêt.

B. PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE A PARTIR DE LA BIOMASSE FORESTIERE

Le paquet climat énergie de l'Union Européenne a fixé pour 2020, les objectifs suivants :

- réduire de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (par rapport à 1990)
- améliorer de 20 % l'efficacité énergétique (par rapport aux projections réalisées pour l'année 2020)
- porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Suite au Grenelle de l'environnement, la France a fait le choix plus ambitieux de porter à 23% et non 20% la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale. Il en découle des objectifs en termes de valorisation énergétique de la biomasse, fixés par les arrêtés du 15 décembre 2009 relatifs à la programmation pluriannuelle des investissements de production de chaleur et d'électricité :

Cibles nationales		31/12/2012	31/12/2020
Electricité (en MW de puissance supplémentaire installée)		520	2300
Chaleur (en ktep)	Bois individuel	7400	7400
	Biomasse	2500	5200

Ces objectifs, en particulier de production de chaleur renouvelable sont considérables et supposent un développement exponentiel des chaufferies et co-génération à partir du bois, la biomasse la plus importante en volume sur le territoire.

Pour la région, ces objectifs se déclinent dans le SRCAE de la manière suivante :

- réduire de 25% les émissions de GES dans le secteur du bâtiment par rapport à 2005
- réduire de 13% les émissions de GES dans le secteur des transports par rapport à 2005
- porter entre 34 et 43% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2020

En Midi-Pyrénées, des objectifs ambitieux de valorisation énergétique de la biomasse ont été fixés dans le cadre du schéma Régional climat air énergie pour 2020 :

	Cibles SRCAE 2020	Production 2008
Production de chaleur		
Secteur industriel	271 ktep	171 ktep
Secteurs collectif et tertiaire	55 ktep	5 ktep
Secteur résidentiel	420 ktep	420 ktep
	<i>Pas d'augmentation, mais performance accrue des équipements des particuliers pour réduire les émissions de poussières.</i>	
Production d'électricité		
Co-génération biomasse	270 GWh	242GWh

2. UN CONTEXTE DIFFICILE POUR LA FILIERE EN FRANCE

La forêt française est la 3ème forêt la plus grande de l'Union européenne, ce qui contraste avec le déficit structurel croissant de sa filière bois. Elle est au premier rang en matière de volume de bois sur pied (forêts de résineux et de feuillus) mais elle est pratiquement la dernière en termes de consommation de bois par habitant.

La détérioration du solde de la filière bois à l'échelle nationale a été quasi continue depuis vingt ans. Particulièrement depuis 2000, les ventes stagnent autour de 10 milliards d'euros.

Le déficit total de l'ensemble de la filière atteignait 6 milliards d'euros en 2010, tous les produits de la filière étant déficitaires, à l'exception du bois brut (+141 millions d'euros en 2010).

La France possédait 3,8% des parts de marché mondial de l'exportation de la filière bois en 2008, la première place revenant à la Chine qui a vu ses parts de marché considérablement augmenter en 20 ans (1990 : 1% et 2010 : 11,5%).

La France est le 4ème pays importateur mondial en produits issus du bois, avec seulement quelques niches excédentaires, mais d'un faible montant, comme le secteur des emballages en bois. Le déficit des secteurs des meubles et des divers articles en bois (sciage, panneaux, menuiserie, charpente, emballage...) n'a cessé de s'accroître cette dernière décennie. La filière feuillue est la plus touchée.

Au niveau européen, l'Allemagne est le principal partenaire de la France dans la filière bois (19% des échanges en 2010). Les échanges avec l'Italie et l'Espagne, traditionnellement importants, ont chuté ces dernières années. Par ailleurs, la Chine est devenue le cinquième fournisseur de la France pour l'ensemble des produits de la filière et le deuxième fournisseur de meubles en bois, après l'Italie.

3. DE NOUVELLES ORIENTATIONS PUBLIQUES

A. LES FONDAMENTAUX EUROPEENS

Les fondements de la gestion durable des forêts, communément appelés les six critères d'Helsinki, définissent toujours le cadre d'intervention des politiques forestières dans l'Union européenne, à savoir :

1. Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone ;
2. Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers
3. Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et non bois) ;
4. Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;
5. Maintien et amélioration appropriés des fonctions de protection dans la gestion des forêts (vis-à-vis du sol et de l'eau) ;

6. Maintien d'autres bénéfices et conditions socio-économiques.

Un plan d'action 2007-2011 de l'Union européenne en faveur des forêts a fourni un cadre communautaire à l'action des Etats, visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, satisfaisant sur le long terme les besoins présents et futurs de la société et permettant de tirer des revenus des forêts.

Une nouvelle stratégie européenne pour la forêt et le bois a été proposée par la commission européenne au parlement européen le 20 septembre 2013. Le nouveau cadre d'action est fondé sur une approche "globale" de la forêt incluant ses bénéfices écosystémiques et la compétitivité des filières forêt. La stratégie doit permettre de répondre aux pressions de plus en plus fortes qui s'exercent sur les forêts depuis ces quinze dernières années et mieux prendre en compte les nouveaux défis : changement climatique (tempêtes, sécheresses, incendies), demande croissante de bois en tant que matériau et source d'énergie, érosion de la biodiversité.

B. LES ORIENTATIONS NATIONALES : « PRODUIRE PLUS TOUT EN PRESERVANT LA BIODIVERSITE », ET « CONFORTER L'AVENIR DES INDUSTRIES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS »

D'un point de vue strictement forestier, la loi d'orientation forestière, n° 2001-602, du 9 juillet 2001 fixe des objectifs en matière de gestion durable des forêts, de réponses aux attentes sociétales (loisir, de protection de l'environnement, production d'éco-matériau), de foncier, de création de valeur ajoutée et d'emploi et mise en œuvre de projets intégrés dans le développement local et la gestion des territoires.

Le programme forestier national pour la France (2006 – 2015) a défini des lignes directrices prioritaires pour la politique forestière française en insistant sur la nécessité d'une mobilisation accrue du bois : « Une gestion soutenue : le temps de la récolte est venu »

Le Grenelle de l'environnement et les assises nationales de la forêt de 2007 ont par ailleurs conforté cette ligne directrice : « produire plus tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts ».

Cette volonté de mobiliser davantage de bois pour répondre aux besoins en matériau bio-sourcé et en énergie a été actée également dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, loi n°2010-874 13 juillet 2010, qui introduit un certain nombre de dispositions applicables au secteur forestier en inscrivant l'agriculture et la forêt dans le développement des territoires ruraux et un objectif général de mobiliser plus de bois en dynamisant la filière dans chaque région, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts. L'article L4-1 du code forestier, introduit par cette loi, a instauré un plan pluriannuel de développement forestier (PPRDF) est dans chaque région.

En instaurant la mise en place d'un comité stratégique de filière et en définissant des leviers de soutien au développement de la filière et de soutien aux entreprises, le plan national d'action pour l'avenir des industries de la transformation du bois - présenté le 17 octobre 2013 au Conseil National Supérieur de la Forêt et du Bois - s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques européennes.

C. DES ORIENTATIONS REGIONALES FORESTIERES DANS LA LIGNEES DES ORIENTATIONS NATIONALES, A L'INTERFACE DE DIFFERENTES POLITIQUES PUBLIQUES

On rappellera que les orientations régionales forestières doivent être en cohérence avec divers schémas à l'échelle de la région, élaborés après 1999 :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne, 2010-2015
- le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), 2011-2016
- le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SRADDT) de Midi-Pyrénées approuvé en 2009 et dont la révision a été engagée par la commission plénière du Conseil Régional en juin 2012
- plus récent, le Schéma Régional Climat Air Energie approuvé le 29 juin 2012 (SRCAE) dans lequel la contribution de la forêt au stockage de carbone et à la production d'énergies renouvelables a été pleinement identifiée, ainsi qu'une liste d'orientations visant notamment à développer et valoriser ces contributions et à organiser l'expérimentation et l'innovation en matière d'adaptation au changement climatique,
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui a pour vocation de déterminer la trame verte et bleue régionale garante de la restauration et préservation de la biodiversité ainsi que des leviers d'action pouvant être activés dans ce sens.

Sont aussi à prendre en compte les orientations des schémas de massifs : la région Midi-Pyrénées est concernée par les 2 schémas de massif des Pyrénées et du Massif Central. Les travaux de révision du schéma de massif pyrénéen ont été engagés au printemps 2012.

L'intégration et la mise en cohérence des politiques publiques à l'échelle régionale autour de la forêt et du secteur forêt-bois est ainsi plus que jamais d'actualité.

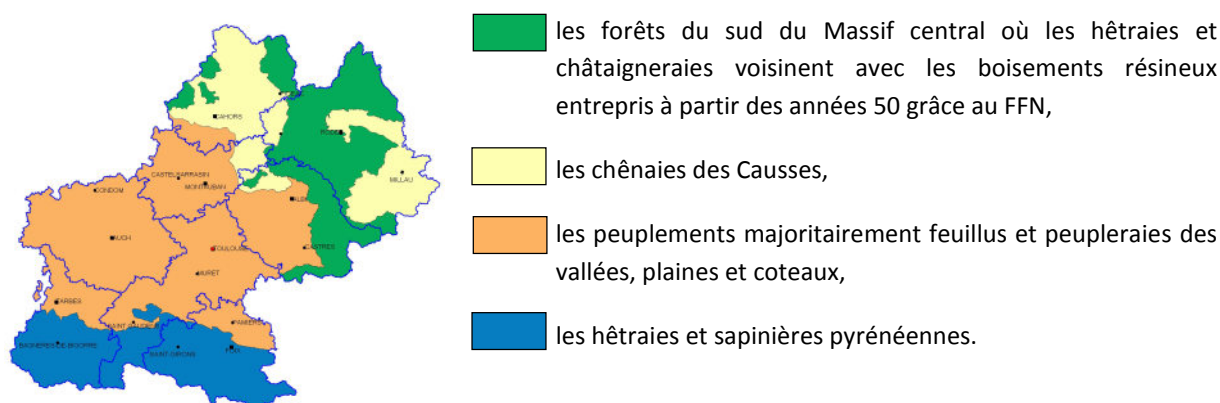
PARTIE 2: ÉTAT DES LIEUX REGIONAL

1. UN PATRIMOINE IMPORTANT ET DIVERSIFIÉ AUX MULTIPLES FONCTIONS

A. LES FORMATIONS BOISEES COUVRENT 30% DU TERRITOIRE REGIONAL

La région Midi-Pyrénées est la **quatrième région française la plus boisée** : les formations boisées y couvrent plus de **1,38 million d'hectares (29,8% du territoire)**, dont 1,3 Mha de forêts à vocation de production de bois, 125 000 ha de peupleraies, 62 000 ha de forêts ouvertes ou à vocation de protection (*source Inventaire Forestier National IFN 2010*).

Les forêts se répartissent en **quatre grands massifs** aux spécificités et enjeux marqués et différenciés:



Cette forêt est **essentiellement privée** (941 780ha, 82%, parmi lesquels 184 000 ha rattachés à des exploitations agricoles¹) et **très morcelée** : répartie selon les sources cadastrales entre 271 500 propriétaires, dont 85% détiennent de petites forêts de moins de 4 ha. La surface moyenne de propriété atteint ainsi à peine 3 ha. Les **propriétés de plus de 25 ha**, détenues par 1% des propriétaires, **couvrent cependant près du tiers de la surface forestière privée régionale**, parmi lesquelles celles de plus de 25 ha d'un seul tenant représentent 12% de la surface des forêts privées.

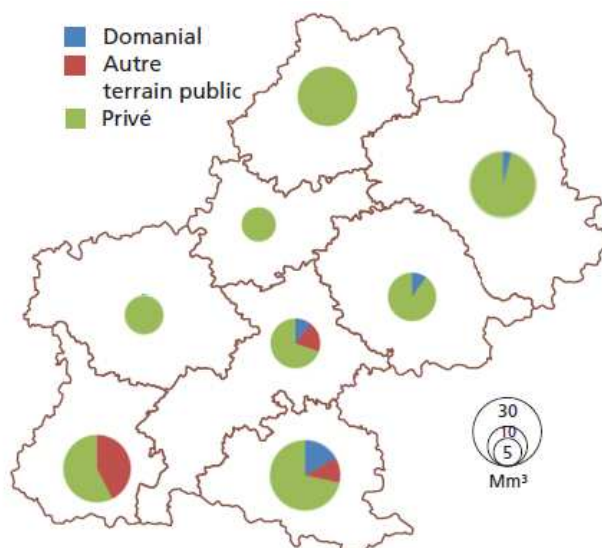
¹ Source : recensement agricole 2010

Taille de la propriété	Nombre de propriétaires	%	Surface (ha)	%
0 à 4 ha	229 732	85%	211 848	27%
4 à 10 ha	27 223	10%	168 424	22%
10 à 25 ha	10 693	4%	160 040	21%
Plus de 25 ha	3 814	1%	239 799	30%
Total	271 462	100%	775 111	100%

Structure de la propriété forestière privée - Source : CRPF ; Données cadastrales 2009²

Les forêts publiques, domaniales (91 forêts) et communales (871 forêts), couvrent respectivement 129 000 ha et 157 000 ha, et sont essentiellement concentrées en montagne pyrénéenne.

La ressource forestière se concentre principalement dans les **zones montagneuses** :

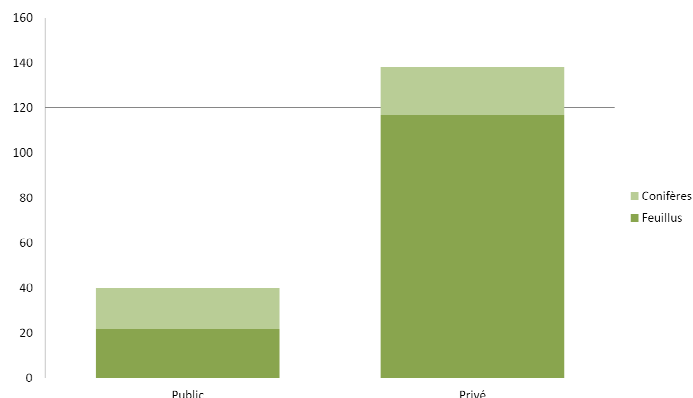


*Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété – Source : IFN 2010
Traitement DRAAF MP*

² La surface totale de forêt cadastrale (= déclarée au cadastre) est différente de la surface totale de la forêt donnée par l'IGN (= photo aérienne+ enquête terrain)

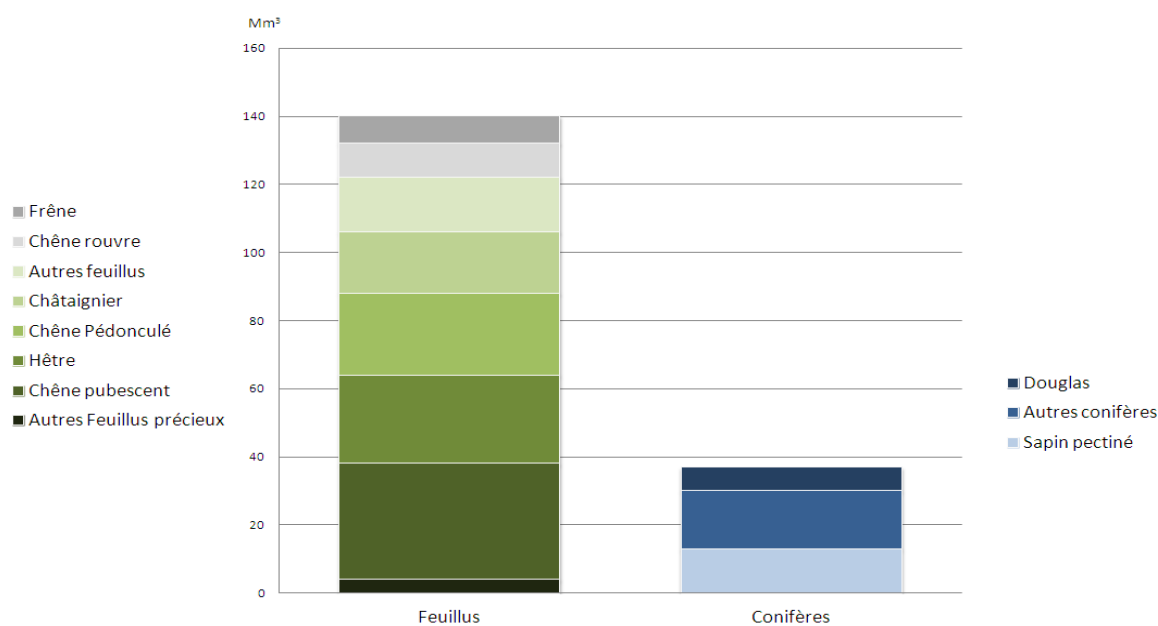
B. ELLES SONT VARIEES ET RENFERMENT UN VOLUME DE BOIS IMPORTANT

Avec un volume total de bois sur pied de 177 millions de m³, la ressource en bois de la région représente 7,4% de la ressource nationale. Elle est aux trois-quarts feuillue.



Répartition du volume de bois sur pied par groupe d'essences et catégorie de propriété – Source : IFN 2010

Futaies et mélanges de futaie et taillis dominent les paysages, quasiment à parité, couvrant les 4/5^e des surfaces boisées, les taillis simples restant toujours présents sur 1/5^e. **Le chêne, pubescent, pédonculé ou rouvre reste l'essence feuillue la plus importante en région (49% du volume sur pied)**, suivie du **hêtre (18%)** en montagne et du **châtaignier (12%)**. Frêne et feuillus précieux sont également bien présents, ainsi que les peupliers le long des vallées de la Garonne et du Gers. Parmi les résineux, **le sapin pectiné (35% du volume total sur pied de tous les résineux)** et **le douglas (18%)** représentent à eux deux la moitié du volume de bois résineux sur pied, les autres essences présentes étant les épicéas, pins, cèdres et mélèzes.



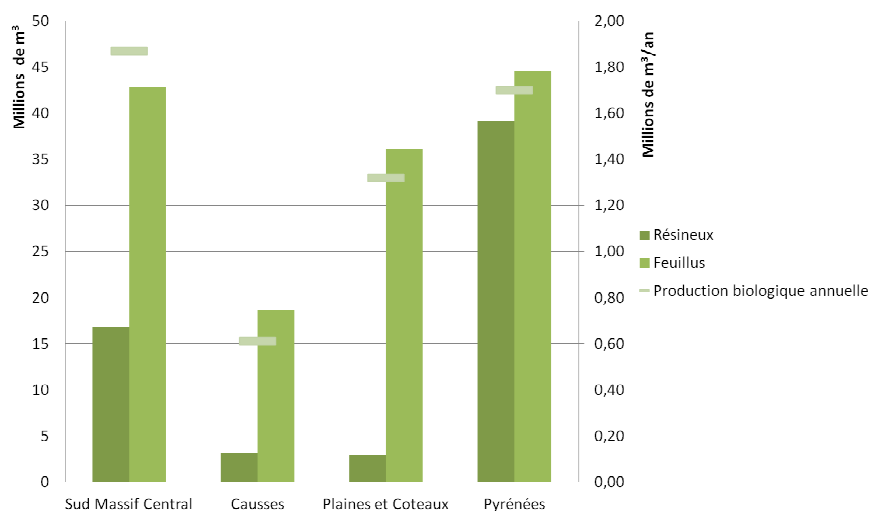
Répartition du volume sur pied par groupe d'essences – Source : IFN 2010[M1]

C. UNE RESSOURCE REPARTIE INEGALEMENT SUR LES QUATRE MASSIFS

Massif	Surface de forêt (ha)	Surface de forêt de production (ha)	Taux de boisement	Volume de bois sur pied (millions de m ³)	Production biologique annuelle (Mm ³ /an)
Sud Massif Central	351 700	346 600	36%	59,7	1,87
Causses	318 000	305 000	40%	22,8	0,61
Plaines et Coteaux	300 000	292 800	15%	39	1,32
Pyrénées	402 000	364 000	50%	61,5	1,7
TOTAL	1 371 700	1 308 400	30%	183	5,5³

Caractéristiques générales des quatre massifs forestiers de Midi-Pyrénées – Source : IFN 2012

Les deux massifs les plus productifs sont le Sud Massif Central, massif en pleine phase de production et le Massif des Pyrénées où la ressource est abondante mais vieillie.



Répartition du volume de bois sur pied et de la production biologique annuelle par massif et groupe d'essence en Mm³ - Source : IFN 2011

Les spécificités de chaque massif sont synthétisées dans des fiches signalétiques jointes en annexe 1.

³ L'IFN évalue la production annuelle à 5,5 Mm³/an contre 5,8 dans ses publications précédentes. Cet écart est dû à la révision de la méthode d'estimation qui menait à une surestimation de la valeur (cahier du CGAAER, n°64, février 2012)

D. DES DISPONIBILITES IMPORTANTES, UNE RESSOURCE DE QUALITE VARIABLE

Avec une production biologique annuelle de 5,5 millions de mètres-cube de bois, les forêts de Midi-Pyrénées constituent un gisement important de bois. Selon le référentiel des inventaires forestiers nationaux (IGN), **au vu de la qualité des bois sur pied en région et sans préjuger de l'évolution technologique des process, les débouchés potentiels relèvent pour une petite moitié du sciage et de la menuiserie courante, pour l'autre moitié d'usages industriels et énergétiques.**

Qualité	Sud Massif Central	Causses	Plaines et Coteaux	Pyrénées
Bois d'œuvre de qualité 1	1%	0%	1%	1%
Bois d'œuvre de qualité 2	49%	25%	36%	46%
Bois de qualité 3	50%	75%	63%	53%

Répartition du volume total de bois sur pied par qualité – Source : IFN 2010

Les qualités définies par l'IFN se rattachent à l'usage potentiel du bois le plus probable au regard des grands standards de qualité des bois et au vu des qualités extérieures de l'arbre (taille, rectitude, blessures etc...) :

- la qualité 1 est destinée aux usages suivants : tranchage, déroulage, ébénisterie et menuiserie fine,
- la qualité 2 est destinée aux autres sciages, menuiserie courante, charpente, caisserie, coffrage et traverses,
- la qualité 3 est destinée à l'industrie / chauffage.

E. UNE RESSOURCE PARTIELLEMENT ACCESSIBLE

	Sud Massif Central	Causses	Plaines et Coteaux	Pyrénées
Facile	30%	54%	68%	13%
Moyen	11%		1%	
Difficile	59%	46%	31%	87%

Répartition des surfaces forestières par classe d'exploitabilité – source : IFN 2010

La conjonction de fortes pentes et de dessertes insuffisantes, sur les deux massifs montagneux principalement, expliquent l'un des principaux handicaps en région : 55% des surfaces forestières sont d'exploitation difficile, représentant plus de 60% des disponibilités en bois. La région se classe au 5^{ème} rang des régions les plus difficiles d'exploitation après les régions Corse, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

F. DES FORETS MULTIFONCTIONNELLES

Accueil du public

La fonction récréative de la forêt occupe une place croissante dans nos sociétés urbaines.

Le classement du massif de Bouconne en Haute-Garonne comme forêt de protection illustre la prise de conscience de ce rôle en zone péri-urbaine. D'une surface de 2 700ha, cette forêt est située à une trentaine de kilomètres de l'agglomération toulousaine. Hormis le réseau de chemins mis à disposition des promeneurs et cyclistes, elle accueille une base de loisirs et un centre aéré, gérés par le Syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne. Une Charte forestière de territoire (CFT) a été mise en place sur ce périmètre.

En Midi-Pyrénées, 1,5% des forêts domaniales ont un objectif déterminant d'accueil du public, soit 4 272 ha en 2006⁴, parmi lesquelles on citera la forêt de Sivens et la forêt de la Grésigne dans le Tarn.

Protection contre les risques naturels

La sécurité des personnes et des biens, objectif de la politique publique de prévention des risques naturels revêt une importance particulière en montagne. Dans ces zones, les risques naturels (avalanches, érosions et crues torrentielles, chutes de blocs, glissements de terrain) présentent un certain nombre de spécificités : multiplicité et superposition des aléas sur un même territoire, violence et soudaineté des phénomènes, prévisibilité et prédictibilité difficiles et parfois impossibles.

On recense en Midi-Pyrénées **24 148 ha de forêt classés en forêt de protection**⁵ dont la majorité (12 600 ha) en Ariège. Les services de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) de l'ONF s'attachent à assurer cette protection des forêts dans les zones à risques.

Cycle de l'eau et qualité de l'eau

Le rôle des forêts dans la répartition des précipitations arrivant au sol et dans la dynamique de l'eau dans le sol mérite d'être rappelé ; de même leur contribution à la qualité des eaux superficielles ou souterraines par l'absence ou les faibles quantités d'intrants utilisés (apports limités aux premières années des plantations).

⁴ Source : Bilan certification PEFC Sud au 31/12/2011

⁵ Voir glossaire

Réservoir de biodiversité ordinaire et remarquable

Les forêts sont des réservoirs de biodiversité tant par la variété des formes de vie qu'elles hébergent que par la présence d'espèces et d'habitats naturels entièrement inféodées aux milieux forestiers. La forêt joue aussi un rôle important par les milieux qui lui sont associés (landes, tourbières, mare...). La diversité biologique, qu'elle soit génétique, spécifique, est un élément essentiel pour l'adaptation des écosystèmes forestiers confrontés aux changements globaux, et au changement climatique.

La région Midi-Pyrénées offre un patrimoine exceptionnel d'habitats naturels, d'espèces animales et végétales reflété notamment par une grande variété de paysages de vallées et de hautes terres, des espaces de montagne sèche et de prairie humide, de longs corridors fluviaux et de hautes montagnes.

Les massifs forestiers abritent de nombreux habitats naturels, pour certains d'intérêt communautaire [hêtraies atlantique acidiphile, hêtraies calcicoles médio-européennes, forêts de pentes, éboulis et ravin, forêts alluviales, forêts mixtes de chêne pédonculé, ormes et frênes...], et d'autres habitats associés, sans oublier, aux étages montagnards et subalpins, des forêts présentant un haut degré de naturalité. Ils abritent également de nombreux habitats d'espèces [insectes saproxyliques, ours brun, chiroptères, rapaces forestiers, pics, grand tétras, fougères et mousses] pour certaines endémiques ou rares qui bénéficient de plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées, particulièrement en montagne.

Des outils adaptés ont été mis en place pour intégrer ces spécificités dans la gestion des forêts en montagne. A titre d'exemple, un guide de gestion forestière diffusé le 24 novembre 2011, a été élaboré par l'ONF en 2011 sous la coordination de la DREAL de Midi-Pyrénées et en collaboration avec l'ensemble des acteurs professionnels concernés. Il présente des préconisations de gestion forestière en compatibilité avec les besoins vitaux des ours.

Au-delà de cette biodiversité remarquable, la préservation de la biodiversité ordinaire est un enjeu important au regard de l'évolution des écosystèmes forestiers.

Il est également nécessaire d'appréhender la biodiversité forestière à l'échelle du massif ; c'est à ce niveau que peuvent être évaluées les conditions de milieu propres à faciliter la migration des espèces en fonction de leur capacité spécifique (fondamentale dans le cadre du changement climatique). Sans considérer cette échelle, le risque est d'aboutir à une fragmentation des habitats forestiers et intraforestiers, véritable obstacle à la dispersion des espèces.

G. DES FORETS VULNERABLES

Les événements passés (tempête de 1999, 2009 et 2010, sécheresse de 2003, dépérissements...) et de façon plus localisée, les dégâts plus importants liés au gibier, montrent que la forêt est vulnérable.

Incendies de forêt

La sensibilité des feux est très variable d'une zone à l'autre en raison de l'hétérogénéité des territoires de la région. Les facteurs de causalité de départ de feu et de propagation sont dus à la combinaison de facteurs naturels (conditions climatiques, types de végétation...) et humains (écobuage, déprise agricole, fréquentation touristique...). Le risque « feux de forêts » a été évalué sur ces principes en 2004 :

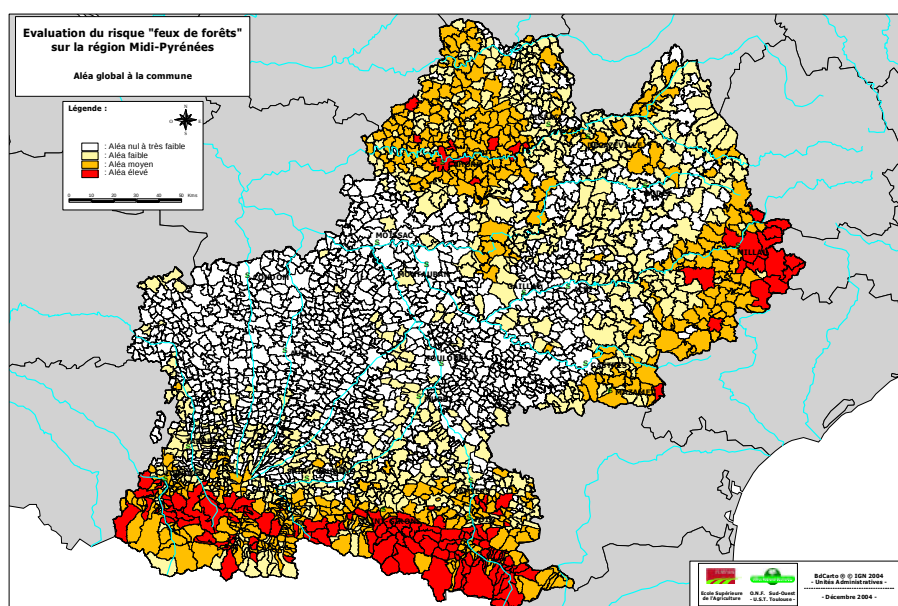
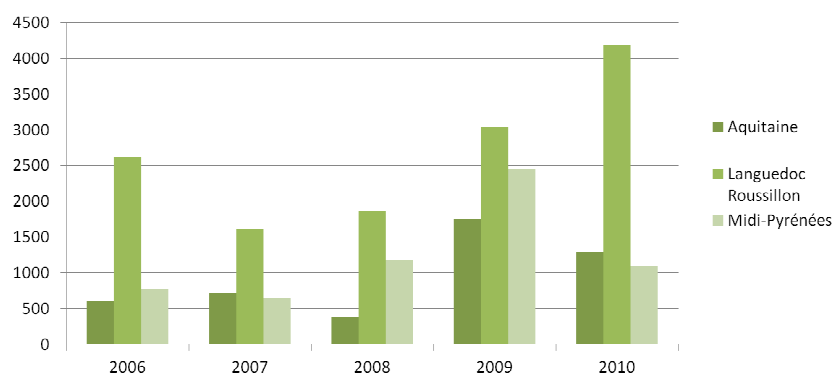


Figure 1 – Carte d'évaluation du risque « feux de forêt » - source ONF, 2004

Le risque des feux de forêts est important dans le massif des Pyrénées, dans les Causses et l'est de l'Aveyron. Tous les départements de la région sont dotés d'un PDPFCI - plan départemental de défense des forêts contre les incendies.

La région reste fort heureusement peu touchée par des incendies graves, hormis le département de l'Ariège particulièrement touché en 2009 (1263 ha brûlés). Les changements climatiques annoncés nécessiteront une vigilance accrue, et notamment la réalisation complète des PDPFCI.

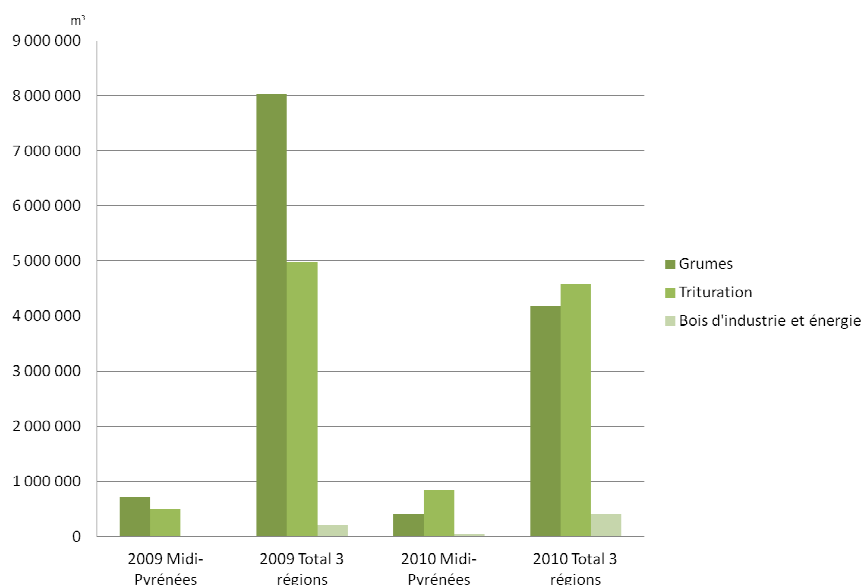


Évolution des surfaces brûlées par incendie en hectares - Source : IFN (base de données des incendies de forêt)

Les tempêtes « Klaus » et « Xynthia »

Midi-Pyrénées a été touchée par ces tempêtes au même titre que la région Aquitaine, bien que dans des proportions moindres (Xynthia : 220 000 m³ de chablis essentiellement dans les Pyrénées, Klaus : 500 000 m³ de chablis de peuplier et 300 000 m³ de chablis de résineux).

L'exploitation, le stockage, le transport des chablis ont fait l'objet d'un plan de soutien de l'Etat organisé entre les deux régions (organisation du plan pour le pin maritime par la DRAAF Aquitaine, pour les autres essences touchées par la DRAAF de Midi-Pyrénées).



Volume de chablis récoltés suite aux tempêtes Klaus et Xynthia sur les trois régions concernées (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) – source : DRAAF Midi-Pyrénées

Risques sanitaires

Entre les deux tempêtes de 1999 et 2009, l'année 2003 a été marquée par un déficit pluviométrique important aggravé par une canicule intense et prolongée. L'épicéa commun et le sapin pectiné figurent parmi les essences ayant subi les plus gros dommages, et ce à diverses altitudes (jusqu'à 1400m), principalement dans le sud du massif central. Le CRPF a estimé à plus de 2 400 ha la surface concernée par les dépérissements ayant occasionné des coupes d'urgences en forêts privées (2/3 d'épicéa, majoritairement dans le Tarn). Les conséquences de la sécheresse se sont faites sentir plusieurs années après, doublées par les attaques d'insectes (dendroctone, typographe,...). L'impact du fomes ne doit pas être négligé dans les causes de dépérissement.

Changement climatique

Les observations mettent en évidence des modifications climatiques significatives dans le Sud-Ouest de la France. Des anomalies de température sont relevées, avec une hausse des températures maximales estivales particulièrement marquée depuis le début des années 1990. Le Sud-Ouest a ainsi subi une hausse de 1,1°C des températures moyennes au cours du XXe siècle.

Dans un premier temps selon les simulations actuelles (source : CARBOFOR), l'augmentation de la teneur en dioxyde de carbone serait source d'une légère augmentation du taux de croissance des arbres à l'échelle nationale jusqu'aux années 2050. Elle serait limitée dans la partie sud-ouest de la France, le déficit hydrique du sol et de l'air s'accroissant

en raison de l'évolution plus marquée du contraste été/hiver du régime pluviométrique. Par ailleurs, ce gain de croissance connaîtrait un déclin dans les années 2070-2100.

Des impacts négatifs du changement climatique sont craints, attendus notamment en matière de développement du parasitisme et d'insectes ravageurs. Déjà fragilisés par des sécheresses et des canicules plus fréquentes, certains peuplements, affaiblis, seront plus sensibles aux attaques de ces ravageurs.

Équilibre forêt/ gibier/ chasse

Les effectifs de chevreuils et cerfs sont en augmentation importante et constante en Midi-Pyrénées depuis 1980. L'équilibre sylvocynégétique reste un objectif à atteindre, qui doit permettre d'assurer le renouvellement forestier dans des conditions économiques satisfaisantes. Or, les difficultés de régénération des forêts sont grandissantes depuis ces dernières années.

Une étude datant de 2008 réalisée par l'ONF a permis d'évaluer les dégâts liés à l'abrutissement sur la forêt publique. Le préjudice considérable causé par le niveau de population de cerfs mène au constat suivant : impossibilité de renouveler un tiers de la forêt de montagne et donc d'en assurer une gestion durable, déficit annuel de récolte de 20 000 m³ en ordre de grandeur correspondant à un manque à gagner de 400 000 €, impact qui se fait durablement sentir. A ce constat, doivent également s'ajouter les préjudices en forêt privée.

Entre 1999⁶ et 2012, le nombre de bracelets⁷ Cerf a largement progressé à l'échelle régionale(+75%). Il est concentré en Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Ariège qui concentrent les ¾ des bracelets en 2012.

Il en est de même pour le chevreuil (+70%), 2/3 des bracelets réalisés en 2012 étant concentrés dans les départements du Gers, du Lot, de l'Aveyron et du Tarn.

Espèce	Année début campagne	Taux de réalisation / attribution	Attributions hors enclos parcs	Réalisations hors enclos parcs
Cerf Elaphe	1999		3 816	
	2012	81 %	6 762	5 460
Chevreuil	2000		37 789	
	2012	94 %	55 601	52 301

Statistiques d'attribution et de réalisation de plans de chasse en région

Sources : Fédération régionale des chasseurs, DDT

⁶ Sources : Etat des lieux PEFC sur la gestion durable des forêts de Midi-Pyrénées – SOLAGRO 2002 pour les chiffres 1999, DDT et fédérations départementales de chasse pour 2012

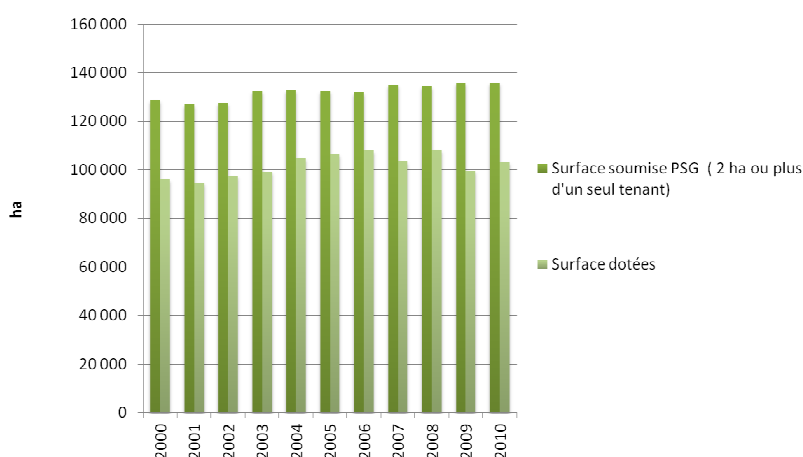
⁷ A chaque animal prélevé, un bracelet est posé sur sa patte identifiant l'animal (bracelet cerf = 165€, sanglier = 35€)

2. DES FORETS GERÉES DURABLEMENT MAIS GLOBALEMENT SOUS-VALORISÉES

A. GESTION DURABLE : UNE REALITE POUR LES FORETS PUBLIQUES ET LES FORETS PRIVÉES DE PLUS DE 25 HA D'UN SEUL TENANT INSTAURÉE PAR LE CODE FORESTIER

Forêts privées : des plans simples de gestion au-delà de 25 ha

Le nombre de **propriétés de plus 25 ha d'un seul tenant dotées d'un P.S.G est de 1 038 (au 31/12/11)**. Elles représentent **95 076 ha** (soit 65% des propriétés, 70% des surfaces forestières privées de plus de 25ha d'un seul tenant). En 2010, 74 400 ha avait fait l'objet d'un renouvellement de PSG.



Évolution des surfaces agréées soumises à un PSG - Source : DRAAF Midi-Pyrénées, 2010

En application de la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) de juillet 2010 et à partir du 31 décembre 2011, les propriétés forestières de plus de 25 ha, qu'elles soient d'un seul tenant ou non, doivent être dotées d'un plan simple de gestion durable (PSG). Selon les estimations du Centre Régional de la Propriété Forestière, cette nouvelle disposition devrait doubler leur nombre dans les années à venir.

Les propriétaires privés non soumis à plan simple de gestion (propriétés de moins de 25 ha d'un seul tenant jusqu'alors) peuvent adhérer de façon volontaire au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (C.B.P.S) ou à un règlement type de gestion (RTG). Le nombre total d'adhésions au CBPS depuis 2005 **est de 624 et représente 5 811 ha**.

Forêts publiques : des documents d'aménagement

En forêt domaniale, le taux d'aménagement reste relativement stable, autour de 99%, (le taux n'atteint pas les 100% compte tenu des surfaces en cours de procédures).

Concernant les forêts communales le taux d'aménagement a augmenté de 85,7% en 1999 à 91,3% en 2011.⁸

Un cinquième des surfaces boisées régionales relève donc d'un plan simple de gestion ou d'un aménagement :

	Surface (ha)	Surface relevant d'un document de gestion durable (ha)	%
Forêt privée > 25 ha	130 800	95 076	73%
Forêt privée < 25 ha	959 200	5 811	0,006%
Forêt communale	93 000	84 909	91,3%
Forêt domaniale	136 000	131 640	99%

Surfaces sous document de gestion durable - Source : CRPF – ONF Midi-Pyrénées 2012

B. UNE FRACTION GRANDISSANTE DES PROPRIETAIRES S'INSCRIT DANS UNE DEMARCHE VOLONTAIRE DE CERTIFICATION

En Midi-Pyrénées la certification forestière PEFC représente :

- 28% de forêts communales et des collectivités soit 38 113 ha,
- 6% des forêts privées soit 61 171 ha certifiés,
- 100% des forêts domaniales soit 129 129ha⁹.

Aucune surface forestière n'est à ce jour certifiée FSC en Midi-Pyrénées. (On trouve cependant 26 entreprises certifiées CoC (Chain of Custody). Fruit d'une démarche volontariste en région, le taux de bois certifié « gestion durable » atteint **47% pour le bois d'œuvre, 41% pour le bois de trituration**.

	Forêts privées	Forêts communales	Forêts domaniales
Surface (ha)	61 171 (18 782 de portage ¹⁰)	38 113	129 129
% surface certifiée	6%	28%	100%

État des surfaces forestières certifiées PEFC au 31 décembre 2011 – source : PEFC Sud

⁸ Source : ONF Sud-Ouest

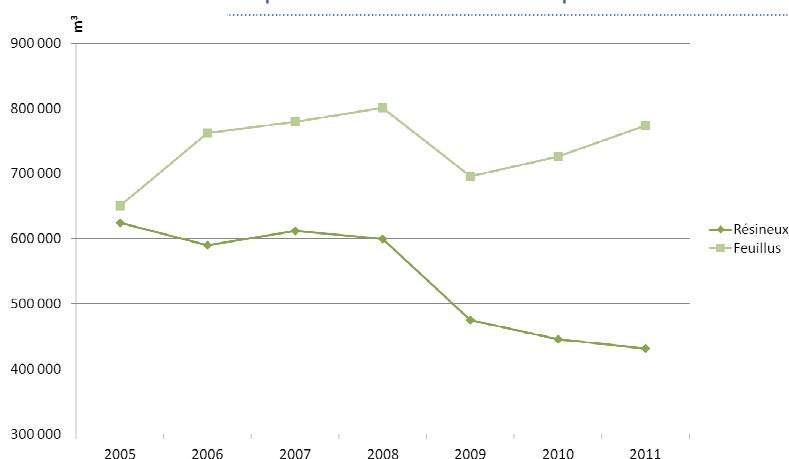
⁹ Source : Bilan certification PEFC Sud au 31/12/2011

¹⁰ Voir définition dans le glossaire

C. UNE RECOLTE INFÉRIEURE AU POTENTIEL DE PRODUCTION

La récolte annuelle de bois d'œuvre et de bois industrie en région est estimée à **1,4 million de m³**, aux $\frac{3}{4}$ résineuse selon les statistiques du Ministère en charge de la politique forestière (enquête annuelle de branche – EAB), à laquelle s'ajouterait la récolte en bois de feu. Cette dernière est largement sous-estimée dans cette enquête basée sur les déclarations. Se basant sur une enquête régionale sur la consommation en bois de chauffage par les ménages de 2008¹¹, la consommation annuelle de bois de chauffage d'origine forestière est estimée à 1,35 millions de m³. En supposant que cette donnée de consommation correspond à la récolte de bois de feu, ce qui n'est pas juste car cette valeur ne comprend pas la plaquette forestière récoltée en forêt et destinée aux chaudières à biomasse collective, tertiaires ou industrielles¹³, la récolte totale de bois régionale peut être estimée à **2,8 million de m³**, chiffre à comparer avec la production biologique annuelle moyenne des forêts de la région, de l'ordre de 5,4 Mm³/an (soit une récolte de 52% de l'accroissement biologique annuel) .

Répartition de la récolte par essence



Évolution des récoltes de bois feuillus et résineux (toutes qualités confondues) - Source : Enquête Annuelle de Branche 2011 – DRAAF Midi-Pyrénées

La récolte en résineux était en progression régulière jusqu'en 2008 du fait du passage en phase de production de nombreux boisements, du sud du Massif Central. Elle a subi ensuite les contrecoups des récentes tempêtes. La récolte de feuillus est en régression régulière (hors peuplier) depuis la tempête de 1999, qui a déstabilisé les circuits

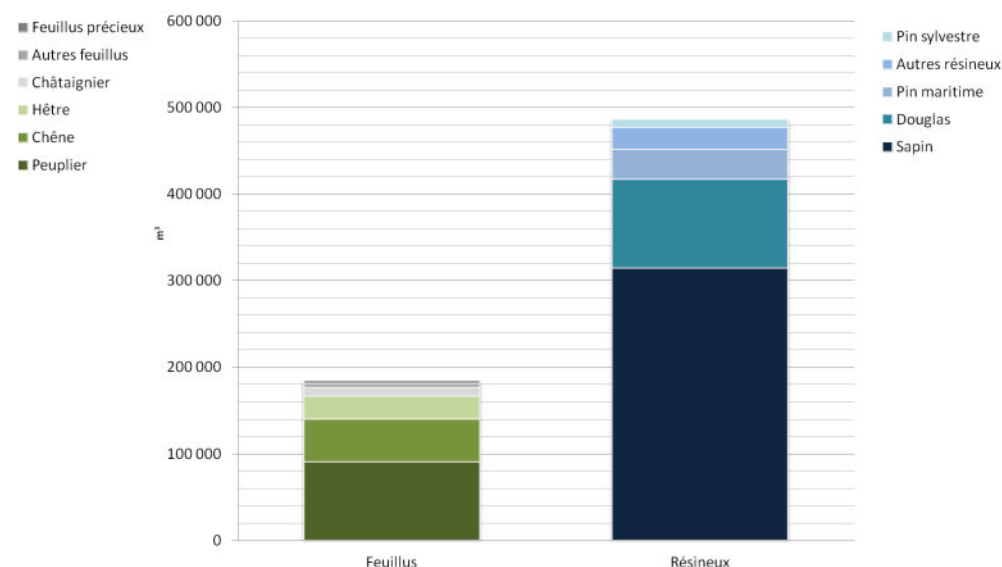
¹¹ Le sondage BVA-Solagro, mené pour le compte de l'OREMIP (étude 2006, actualisée en 2008) auprès des ménages et relatif à la consommation de bois de chauffage, met en évidence une consommation de 1,75 millions de m³/an de bois buche par les ménages dont 25% hors forêt.

¹² Source : La filière bois en Midi-Pyrénées, CESR p.30

¹³ L'estimation de la récolte en plaquette forestière devrait être mieux appréciée lors des travaux de mise en œuvre d'un schéma directeur régional bois-énergie, porté par Midi-Pyrénées Bois. A ce jour, cette valeur peut être considérée comme suffisamment faible au regard de la consommation de bois de chauffage par les ménages, pour être négligée (la plaquette d'industrie destinée à l'énergie, quant à elle est incluse dans les données de récolte de l'EAB)

existants. Les volumes de bois sciés en Midi-Pyrénées évoluent globalement de façon similaire aux volumes de bois d'œuvre récoltés en région, signe des difficultés croissantes de valorisation des bois d'œuvre feuillus.

Les obstacles à l'exploitation et à la récolte relèvent à la fois des difficultés d'exploitation en zone de montagne, du défaut de desserte forestière et du grand morcellement des forêts qui pénalise la « massification » et la planification des travaux. Des méthodes alternatives comme le débardage par câble restent très marginales bien qu'elles permettent de préserver la biodiversité et les paysages : sur la période 2000-2006 cette méthode n'a été utilisée cependant qu'environ 1,2% du bois exploité. Les progrès en matière de machinisme forestier laissent cependant espérer l'utilisation prochaine de matériel d'exploitation en forte pente.



Récolte 2011 des bois d'œuvres feuillus et conifères – Source : Enquête Annuelle de Branche 2011 – DRAAF Midi-Pyrénées

En 2011, la récolte de résineux correspond à 73% de la récolte totale en bois d'œuvre alors que celle en feuillus est de 37% et est en diminution constante depuis plus de 10 ans.

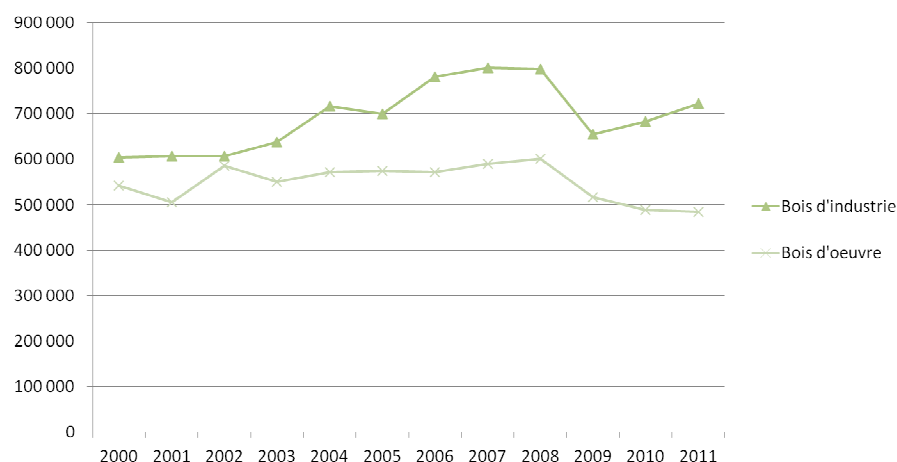
Les essences les plus représentatives de la filière bois d'œuvre, sont, pour les feuillus, le peuplier avec 50% de la récolte feuillue, puis le chêne avec 28% de la récolte feuillue et le hêtre (11% de la récolte) ; pour les résineux, le sapin représente 65% de la récolte de bois d'œuvre résineuse, suivi du douglas (21% de la récolte).

Répartition de la récolte par usage

En m ³ de bois ronds					
Bois d'œuvre			Bois d'industrie		
Grumes feuillus	Grumes conifères	Total	Feuillus	Conifères	Total
184 300	537 300	721 600	247 700	236 000	483 700

Source : Enquête Annuelle de Branche, DRAAF Midi-Pyrénées 2011 - Unité : m³ ronds

Comme précisé précédemment, la récolte en bois énergie est difficile à appréhender du fait des modes de commercialisation et notamment de l'importance de l'autoconsommation, même si elle peut être estimée à partir de la consommation des ménages à 1,35 millions de m³. Sous cette hypothèse, la récolte en bois-énergie représenterait 53% de la récolte régionale de bois, le bois d'œuvre 28% et le bois d'industrie 19%.



Évolution de la récolte en bois d'œuvre et bois d'industrie en m³ - Source : Enquête Annuelle de Branche 2011 – DRAAF Midi-Pyrénées

La récolte de bois d'industrie est en augmentation depuis 2009, conséquence de la tempête Klaus en Midi-Pyrénées. Cette récolte de bois industrie se fait au profit des résineux, dont la récolte a augmenté de 36% en 5 ans, qui prennent une part toujours plus grande dans l'approvisionnement pour la trituration au détriment des feuillus (spécialisation de l'industrie papetière). En effet, sur cette même période la récolte de bois d'industrie feuillue a diminué de 35%.

Concernant le bois d'œuvre, la récolte globale est en diminution depuis 2008, mais tend à se stabiliser depuis 2011 au profit des résineux. La récolte de bois d'œuvre feuillue, quant à elle est en constante diminution.

3. UN SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE QUI GENERE PLUS DE 20 000 EMPLOIS EN REGION

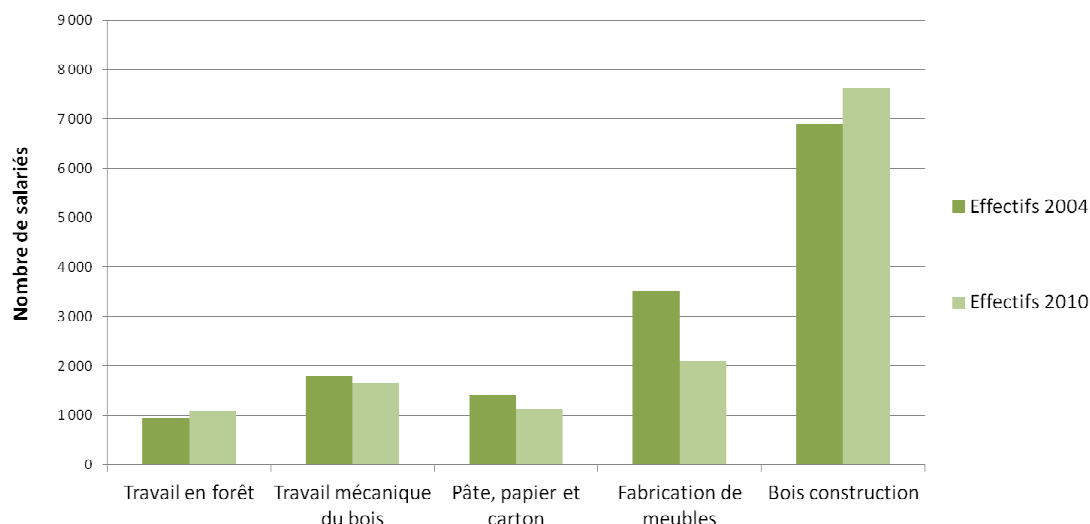
A. DES EMPLOIS EN BAISSSE MAIS UNE HAUSSE DU NOMBRE D'ENTREPRISES DE BOIS CONSTRUCTION

Ce secteur d'activité représentait en 2004 près de **22 600 emplois dont 15 600 salariés, secteur du commerce inclus**, soit 2,9% de l'emploi salarié en Midi-Pyrénées et environ 4000 entreprises (hors commerce).

Ils représentaient **4 % des effectifs de la filière bois nationale** ce qui classe la région Midi-Pyrénées au 11^e rang français, loin derrière des régions de tradition forestière.

Hors activité de commerce¹⁴, ce secteur représente en 2012 près de 12 928 salariés (à comparer aux 14 550 de 2004)

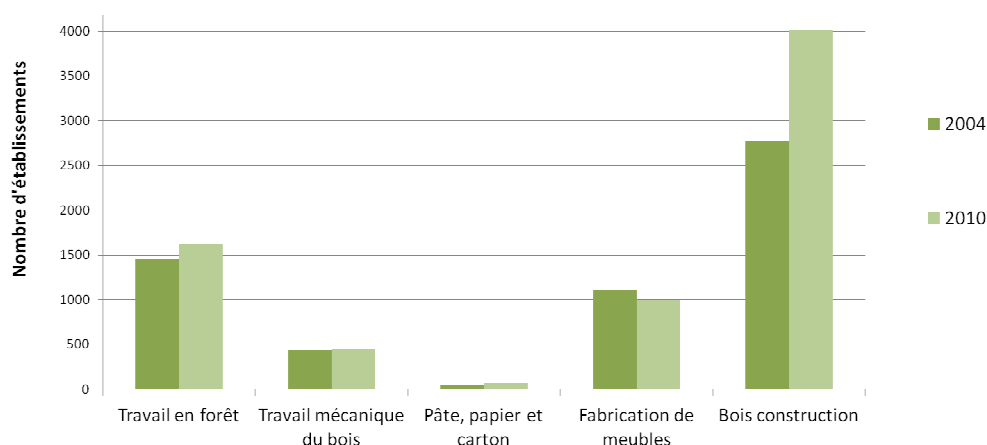
Ces effectifs ont globalement diminué entre 2004 et 2010, du fait d'une nette régression dans le domaine de la fabrication du meuble et du papier, non compensée par l'augmentation des emplois dans le domaine du bois-construction.



Évolution du nombre de salariés par secteur d'activités -Source : DRAAF Midi-Pyrénées 2004 et 2010

Ce secteur d'activité est essentiellement composé en région de **petites entreprises** (87% des établissements ont moins de 10 salariés).

En 2004, **deux établissements régionaux sur trois n'emploient pas de salarié. Huit personnes sur dix sont salariées.** Les non-salariés sont plus présents dans les secteurs du travail en forêt (30% de l'effectif total du secteur), du bois construction (28%) et de l'ameublement (23%). Pour les autres activités, ils ne dépassent pas 15% de l'effectif total. En tenant compte de ces ratios, le nombre d'emplois générés en Midi-Pyrénées à partir du nombre de salariés a été estimé.



14 Le secteur commerce est exclu car prend en compte les activités de négoce non spécialisées bois

Evolution du nombre d'établissements par secteur d'activités - Source : DRAAF Midi-Pyrénées 2004 et 2010

La très forte augmentation du nombre d'entreprises dans le secteur du bois-construction est à relever.

Midi-Pyrénées compte pour **3% du chiffre d'affaires total de la filière bois française**, c'est-à-dire environ 1,2 milliard d'euros. A lui seul, le secteur du bois construction compte pour 42% du chiffre d'affaires de la filière bois régionale.

Comparée à la moyenne nationale (29,6%) le taux de valeur ajoutée¹⁵ qui est de 33,7% est plus élevé dans la région pour la majorité des activités, avec néanmoins de grosses disparités entre les secteurs de l'ameublement (40%) et la sylviculture (29,6%).

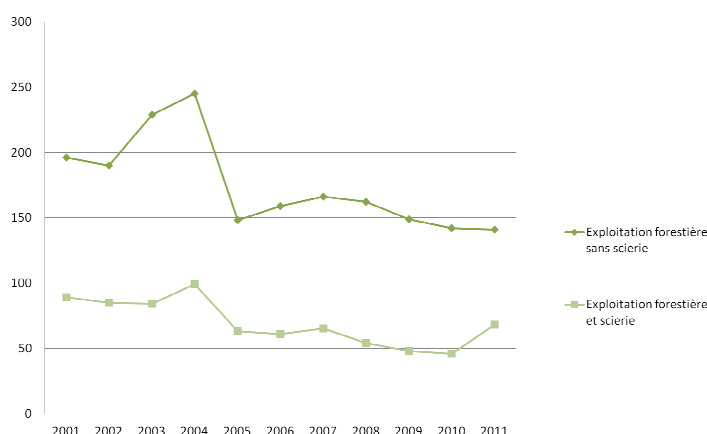
La productivité apparente¹⁶ du travail des entreprises est relativement faible. Elle s'élève, en 2004, à 43 200€ / salarié.

L'effort d'investissement des entreprises régionales est proche de celui consenti par la moyenne des entreprises françaises avec un accent mis sur le secteur pâte, papier et carton.

B. A « L'AMONT » DE LA FILIERE

Les entreprises de l'amont

- *Les exploitants forestiers*



Évolution du nombre d'entreprises ayant leur siège social en Midi-Pyrénées - Source : Enquête Annuelle de Branche 2011 DRAAF Midi-Pyrénées

Le nombre d'exploitations forestières et plus particulièrement celles sans scieries a fortement diminué ces dernières années et surtout à partir de 2004.

En 2011, on dénombre 182 entreprises ayant une activité d'exploitation forestière dont 43% ayant également une activité de scierie.

¹⁵ Taux de valeur ajouté = Valeur ajoutée / CA (HT)

¹⁶ Voir glossaire

- *Les entreprises de travaux forestiers*

Les ETF sont prestataires de service pour le compte de différents donneurs d'ordre et soumis à une forte concurrence. En **2010** on comptait **519 entreprises de travaux forestiers** employeuses de main d'œuvre (889 travailleurs) comparées aux 550 entreprises en 2003¹⁷.

Le nombre de travailleurs dans les entreprises de travaux forestiers a très largement diminué ces dernières années passant de plus 1300 travailleurs à environ 900.

Du fait de leur manque de visibilité sur les chantiers à conduire, des besoins de formation, ce secteur est aujourd'hui fragilisé. Ces entreprises sont la plupart du temps des entreprises individuelles, dont la situation économique est souvent difficile.

- *Les coopératives forestières et les experts forestiers*

Trois coopératives forestières (Forestarn, Cofogar et Sylva Bois) maillent le territoire régional et détiennent des parts importantes dans le secteur industriel.

Organisme	Nombre d'adhérents	Surface des adhérents
COFOGAR	10 535	113 120
FORESTARN	1 391	33 883
COSYGA	3 401	11 197
SYLVAROUEGUE	963	10 452
EXPERTS FORESTIERS	97	13 942
Total adhérents 2006	16 387	182 594
% forêt privée	5,3%	17,7%
Adhérents 2001	8 279	101 117
Évolution 2006/2001	98,0%	81,0%

Source : État des lieux de la gestion forestière durable PEFC Sud – Octobre 2010¹⁸

Les 3 coopératives : COFOGAR, FORESTARN et la CAFSA se sont unies pour créer Alliance forêts-bois (décidée à l'été 2011 par les adhérents et effective depuis janvier 2012). La zone d'influence de l'union, bien que centrée sur Aquitaine et Midi-Pyrénées, est celle du grand sud-ouest (de la Vienne à l'Hérault) et s'appuie sur 14 agences territoriales.

Les experts forestiers sont au nombre de 4 en Midi-Pyrénées.

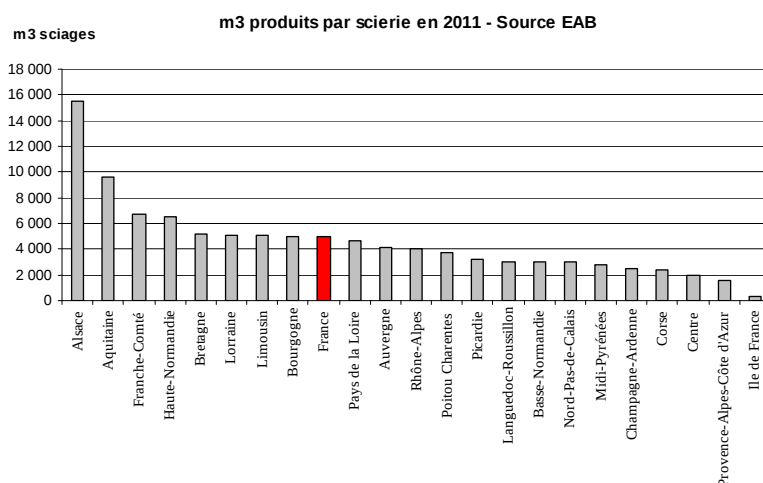
¹⁷ Source : CCMSA

¹⁸ A noter que le nombre d'adhérents est comptabilisé différemment selon les coopératives (adhésion annuelle, épurement ou non des fichiers pour enlever les adhérents décédés ou ne faisant plus intervenir la coopérative)

C. TRANSFORMATION DU BOIS

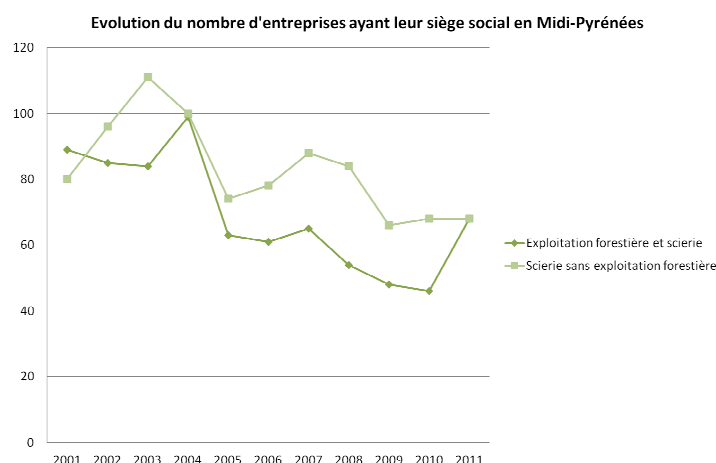
Sciages

En 2011, Midi-Pyrénées se trouve bien en dessous de la moyenne nationale en terme de production moyenne par scierie ; elle occupe la **17^{ème} place** (sur 22) avec une production moyenne de **2 800 m³ par scierie et par an** (moyenne nationale : 4 900 m³/scierie/an).



Classement par région de la production moyenne par scierie - Source : EAB 2011

En nombre de scieries, on retrouve la région en 6^{ème} position en 2011 avec 109 scieries, dont 68 possèdent également une activité d'exploitation forestière (1 751 scieries sont recensées au niveau national). Enfin, le classement par région de la production place Midi-Pyrénées en 10^{ème} position avec une production de 309 000 m³ en 2011¹⁹ (pour 8 675 000 de production nationale, soit 3,6 %). **Le nombre de scieries en Midi-Pyrénées est en déclin marqué depuis 2005.**

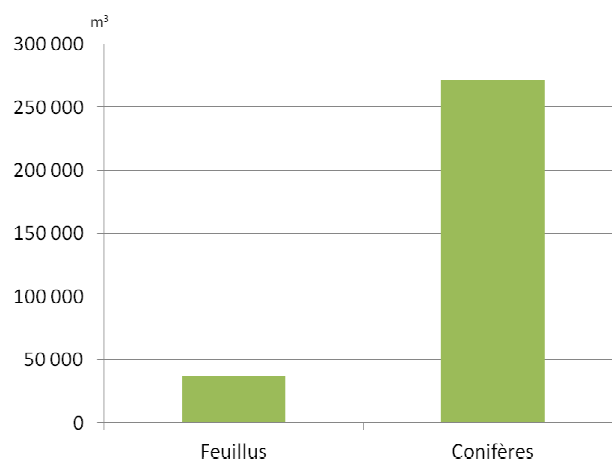


Source : Enquête Annuelle de Branche 2011, DRAAF Midi-Pyrénées

¹⁹ Source : Le Bois International, mai 2008, données Agreste 2005, Maurice Chalayer

La production de sciages feuillus représente en 2011 seulement 12% des 309 000m³ de sciages commercialisés contre 88% pour les sciages résineux.

- **Chiffres clés**



Volume de sciages commercialisés en 2011 en m³ - Source : Enquête Annuelle de Branche 2011, DRAAF Midi-Pyrénées

Les sciages résineux représentent 55% de la récolte de grumes de résineux alors que les sciages feuillus représentent 20% de la récolte de grumes feuillues. Cela met en évidence un dimensionnement de l'outil de 1^{ère} transformation de résineux en adéquation avec le niveau de récolte régional (50% de pertes estimées entre récolte et sciage), alors que pour les feuillus, ces données mettent en évidence une exportation de grumes feuillues en dehors du territoire régional pour au moins 30% de la récolte (si on considère que les entreprises de transformation importent également une partie des grumes depuis d'autres régions).



Évolution des volumes de sciages feuillus et résineux en 10 ans en m³ - Source Enquête Annuelle de Branche 2011 – DRAAF Midi-Pyrénées

Le volume d'activité a également beaucoup évolué : On observe en 10 ans une nette chute des volumes de bois feuillus sciés, d'environ 66 % alors que les volumes de sciages en résineux sont en progression constante : sur la décennie, on a pu enregistrer une augmentation d'environ 10% pour la totalité des essences.

Panneaux et pâtes à papier

Deux entreprises importantes dans ce domaine sont présentes en région : une unité de fabrication de pâte dans les Hautes-Pyrénées et une entreprise de panneaux dans le Tarn.

Le domaine de la pâte à papier, largement inséré dans un marché mondial, est sensible aux variations des cours mondiaux. Les exportations de pâte à papier, papier et carton représentent 44% des exportations de la filière en Midi-Pyrénées. La consommation du secteur représente environ **1 200 000 tonnes de bois par an** en région, dont environ 40% en provenance de Midi-Pyrénées. Pour autant le secteur papetier, avec 1124 salariés²⁰ se place derrière les secteurs des meubles, le secteur du bois construction et celui du travail mécanique du bois.

Bois-énergie

Le **bois énergie** représente **9 % de la production d'énergie primaire régionale** en 2009 (soit près de 600ktep - 3^{ème} source d'énergie renouvelable après le nucléaire et l'hydraulique). ²¹ Dans la consommation finale de chaleur renouvelable, le bois-énergie représente plus de 93%. Ce sont les ménages qui pèsent sur cette consommation à 85%, les 15% restant des consommations proviennent des chaufferies collectives ou industrielles au bois, en augmentation constante.

La récolte de bois énergie est partiellement comptabilisée dans les enquêtes annuelles de branche, car elle ne prend en compte qu'une faible partie du bois de chauffage vendu aux particuliers (190 000m³ en 2007 et 250 000 m³ en 2009). De ce fait les données de l'OREMIP issues d'une enquête auprès des ménages est plus proche de la réalité avec **1,8 millions de m³ de bois de chauffage consommé par les ménages**.

Une progression semble se dessiner, de par l'émergence des installations et réseaux de chaleur alimentés par biomasse (L'OREMIP recense en Midi-Pyrénées une quarantaine de chaufferies industrielles ou urbaines de plus de 2MW et 27 réseaux de chaleur alimentés au bois.)

A dire d'expert, lors des travaux du schéma régional climat air énergie, les projets de chaufferies bois du secteur collectif, tertiaire et industriel (hors particuliers) représentaient une production thermique de 9 Ktep/an (équivalents à 35 000t/an) se répartissant de la manière suivante :

- 5 Ktep/an pour les secteurs collectif et tertiaire
- 4 Ktep/an pour le secteur industriel (en dehors des lauréats des appels d'offre biomasse et de l'unité de la tarnaise des panneaux de 22MW).

Deux installations lauréates aux appels d'offres du fonds de chaleur et de la Commission de régulation de l'énergie sont en fonctionnement en 2013 : l'unité de co-génération de 20 MW de la papeterie Fibre Excellence (la deuxième co-génération du site étant alimentée à partir des liqueurs noires du process) et la chaufferie bois d'ACTIS à Labastide-Bousignac. La production de chaleur afférente à ces deux installations est estimée à 27Ktep/an

²⁰ 2012, fichiers Clap

²¹ Source : OREMIP

Parmi les autres unités lauréates aux appels d'offres du fonds de chaleur de 2009 à 2011, certaines sont en construction, comme celle d'Airbus dont la production de chaleur prévue est de 4.5ktep/an. Selon le niveau de réalisation des projets, la biomasse supplémentaire qui pourrait être mobilisée à horizon de 3 ans, en plus de la cogénération biomasse de la papeterie Fibre Excellence, est de 43 000 à 90 000 tonnes de bois

Bois-Construction

Le secteur bois construction est le principal employeur de la filière dans la région et représente 42% du chiffre d'affaire de la filière forêt-bois régional. De par le dynamisme de la construction de logements dans la région, ce secteur (1804 entreprises) a un poids relativement plus élevé dans la filière-bois en région qu'au niveau national. Midi-Pyrénées se trouve dans la moyenne nationale avec **11,3% du marché** de la construction de maison individuelle.²²

Le taux annuel de croissance des entreprises du secteur dans la région est de 20% en 2009.

Malgré l'essor de cette filière, la consommation en bois régionale n'a pas forcément suivi : en effet le bois utilisé majoritairement provient d'autres pays (de 1996 à 2004, le taux d'importation de charpentes et menuiseries a été multiplié par cinq). Un des problèmes majeurs de la filière bois régionale réside dans l'inadéquation entre l'offre de la 1^{ère} transformation et la demande des constructeurs, d'où un approvisionnement hors de la région et souvent même hors de la France.

La motivation des utilisateurs pour les bois d'importation est étayée par différentes raisons. La première étant la qualité intrinsèque du matériau. Les utilisateurs expliquent aussi leur choix en argumentant que les bois d'importations sont majoritairement mieux séchés et à des prix concurrentiels. (Source : Observatoire des métiers 2005, Maurice Chalayer)

Ameublement

Dans ce secteur d'activité traditionnellement bien implanté en région, 337 entreprises avec une forte proportion d'artisans, on note une grande fragilisation des entreprises industrielles. Selon l'Insee, entre 1999 et 2004 le secteur a perdu environ 6% de ses effectifs. Puis, de 2004 à 2010 il aurait perdu 40% de ses effectifs salariés. Selon une autre enquête des CRCI, le nombre d'emplois industriels a diminué de 22% entre 2008 et 2010.

Comme pour le secteur de la construction il est à noter que pour la plupart, les bois transformés ne proviennent pas de Midi-Pyrénées mais de pays comme l'Allemagne ou l'Espagne dans lesquels le bois est de meilleur rapport qualité/prix.

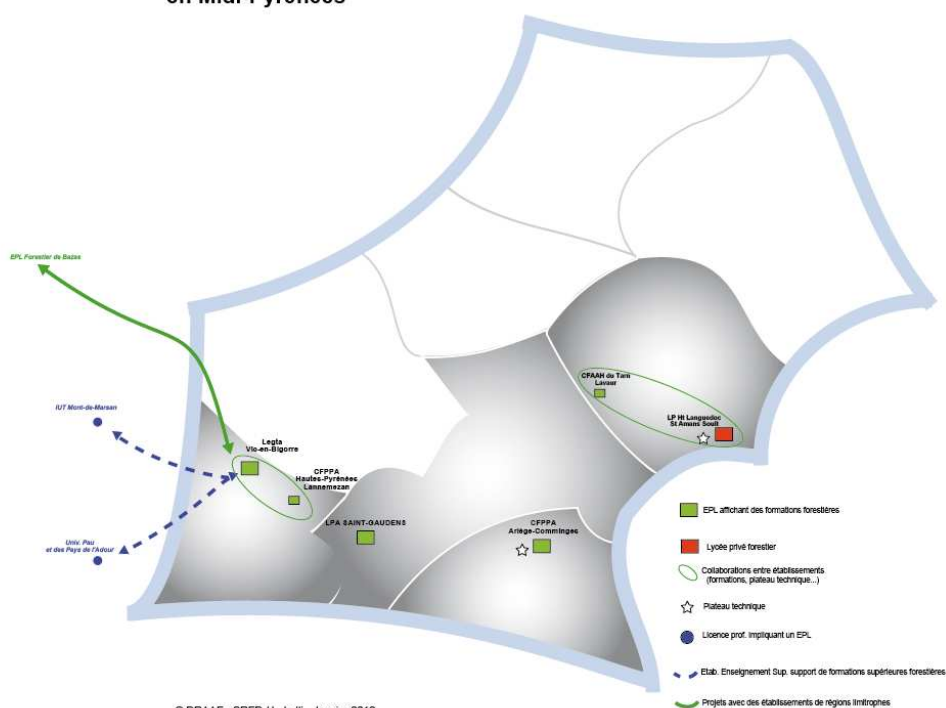
D. EMPLOI ET FORMATION : DES BESOINS IMPORTANTS

Bien que le nombre de formations liées à la filière forêt-bois soit limité en Midi-Pyrénées, on retrouve des établissements publics locaux (E.P.L.) ou des établissements privés présentant des formations spécifiques au secteur :

²² Source : Observatoire économique FBF

- le **lycée forestier privé du Haut Languedoc André Alquier** à Saint Amans Soult où l'on retrouve des formations attractives mais qui restent fragiles sur les effectifs (CAPA Travaux de bûcheronnage, BTS gestion forestière en apprentissage...)
- le **lycée public Jean Monnet de Vic-en-Bigorre** qui propose des formations allant de la seconde professionnelle « NJPF orientations forestières » à la licence professionnelle « qualité et processus industriels dans les industries du bois ». Des difficultés à assurer le recrutement pour le BTS Gestion Forestière ces dernières années ont conduit cet établissement à fermer cette formation.
- le **Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole (CFPPA) Ariège-Comminges** propose des formations allant du CAPA Travaux Forestiers aux BTA Exploitation forestière.

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS FORESTIERES en Midi-Pyrénées



Concernant les métiers de gestion forestière et de bûcheronnage, les principales problématiques identifiées sont le manque de bûcherons compétents et le manque de polyvalence et de formation des entrepreneurs de travaux forestiers.

Concernant l'exploitation forestière et les scieries, mis à part le manque identifié de conducteurs de machines forestières, les scieurs mettent en avant leurs difficultés à trouver une main d'œuvre formée dans leur corps de métier et le manque d'attractivité des territoires qui a un impact négatif sur le recrutement.²³

Plus axés vers la seconde transformation des bois on retrouve les établissements suivants :

- le **lycée des métiers d'arts, du bois et de l'ameublement de Revel** quant à lui propose des formations de CAP jusqu'au DMA « art de l'habitat »
- le **lycée Aubin** bac pro « Technicien de matériau bois et associé ».

²³ Source : De l'arbre à la scierie : accompagner le développement des entreprises de la filière amont du Massif Central, juin 2012.

L'École d'ingénieurs de Purpan propose un diplôme avec un domaine d'approfondissement en 5^{ème} année « **Forêt, agriculture et environnement** ». C'est la seule formation supérieure de ce type en Midi-Pyrénées.

E. UN POTENTIEL DE RECHERCHE ET DES RELAIS D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Plusieurs laboratoires de la région possèdent les compétences leur permettant de travailler le matériau. Il existe également des structures de transfert ainsi que des structures d'accompagnement et de mise en réseau.

Quatre laboratoires du **centre INRA de Toulouse** sont impliqués dans les enjeux de la filière bois, dont

- l'UMR **DYNAFOR** (Dynamique et écologies des paysages agri-forestiers) : les activités de DYNAFOR sont centrées sur la gestion durable des ressources forestières et de l'espace rural dans le cadre de l'écologie du paysage. Il s'agit d'un projet de recherches interdisciplinaires
- le laboratoire **CEFS** (Comportement et écologie de la faune sauvage) : Le CEFS travaille sur l'influence des habitats boisés sur le comportement des ongulés sauvages (chevreuil, cerf, mouflon....). Et inversement, le laboratoire mesure l'impact de ces animaux sur leur milieu,
- le laboratoire **LISBP** (Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés) : Le LISBP travaille depuis plusieurs années sur les prétraitements biologiques par voie enzymatique du bois avec l'industrie de la pâte à papier. Le laboratoire possède donc une longue expérience dans la transformation des matières lignocellulosiques.
- **Le LCA** (Laboratoire de Chimie Agro-Industrielle) : Le LCA mène des travaux relatifs à la protection du bois (traitement pour augmenter la durabilité des bois d'œuvre)

L'INSA de Toulouse mène des recherches sur les biocarburants à partir du bois.

Les deux principaux axes de recherche explorés aujourd'hui sont la voie thermochimique (gazéification à haute température) et la voie biologique (production de bioéthanol)

Le MPE mène en 2012 une étude sur le développement de la chimie verte (à confirmer et préciser)

Le CRITT Bois joue un rôle de veille, de sensibilisation et de diffusion auprès des entreprises aux avancées de la recherche et des technologies dans tous les métiers de la transformation du bois d'œuvre, de la grume au produit fini (scierie, bois reconstitués, panneaux, charpentes, ossatures bois, menuiseries, escaliers, ameublements).

Le pôle de compétitivité AgriMip Innovation a enfin un rôle important à jouer en matière d'innovation et de transfert en lien avec les entreprises. Deux projets sont actuellement conduits dans ce cadre, relatifs à la forêt et au bois :

- le projet de production de biocarburant à partir du bois
- le projet Bioextra, relatif à la valorisation des écorces et nœuds de bois provenant des industries papetières, pour la fabrication des cosmétiques et détergents

La proximité du pôle de compétitivité aquitain Xylofutur mérite enfin d'être mentionnée comme une opportunité pour les opérateurs régionaux.

4. DES DYNAMIQUES COLLECTIVES RENFORCEES

Des stratégies locales de développement forestier en nombre croissant

L'existence de 8 chartes forestières de territoires, portées par les parcs naturels régionaux et Pays (Pays du Comminges, Forêt de Bouconne, Communauté de communes de Haute-Bigorre, Pays Bourian, Pays Couserans, Pays Midi Quercy, PNR Ariégeois et PNR des Grands Causses), montre l'intérêt croissant des territoires à valoriser les diverses aménités de leurs forêts ; intérêt également exprimé partiellement dans les Plans Climat Energie Territoriaux où s'expriment des volontés de valorisation locale du bois pour des réseaux de chaleur.

On dénombre 23 plans de développement de massif initiés par le le Centre Régional de la Propriété Forestières (CRPF) entre 2005 et 2011 et 17 schémas de mobilisation ou de desserte.

Le PPRDF 2011-2016 (plan pluriannuel régional de développement forestier) reflète quant à lui la capacité d'animation mise en œuvre par les principaux opérateurs de développement forestier pour augmenter la capacité de mobilisation de bois en région :

- Plans de développement de massif par CRPF, en association possible avec les coopératives forestières, experts, chambres d'agriculture, forêt publique (planification de PDM sur 25 secteurs)
- Plans locaux de mobilisation des bois par l'ONF associé à l'union régionale des communes forestières (7 secteurs),
- Valorisation de la forêt paysanne par les chambres d'agriculture en association possible avec le CRPF et aux coopératives forestières (dans les 8 départements de la région).
- Amélioration foncière par le CRPF (2 secteurs)
- Dynamisation des groupements forestiers par le CRPF (sur 3 secteurs)
- Desserte groupée par le CRPF en association possible avec les coopératives forestières, experts, chambres d'agriculture, forêt publique (sur 3 secteurs)

Des projets collectifs et interprofessionnels visibles

Les acteurs du massif pyrénéen se sont particulièrement investis ces dernières années sous ce registre :

- à travers les démarches transfrontalières portées par le GEIE Forespir sur les questions de la dynamisation de la gestion des forêts privées, de la valorisation des aménités environnementales des forêts, de la constitution de systèmes d'information partagés sur les ressources et les dessertes forestières,
- par la promotion, sous l'animation de l'Union Grand Sud des communes forestières, d'un schéma stratégique forestier pyrénéen , adopté par le comité de massif en 2011
- en se mobilisant autour d'un projet économique de valorisation du hêtre pyrénéen

L'association interprofessionnelle Midi-Pyrénées Bois, très investie dans la préparation des Assises régionales « Produisons l'avenir pour le bois » de début 2013, porte quant à elle des actions d'animation sur le bois-construction et le bois-énergie.

PARTIE 3 : SYNTHÈSE DES ATOUTS-FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS-MENACES

Atouts	Faiblesses
- Ressource en bois importante - Diversité des forêts et des essences - Structure coopérative interrégionale forte - Forêts publiques gérées et exploitées - Opérateurs de développement forestier - Des expériences de démarches collectives réussies - Secteur papetier et panneau implanté en région (2 industries lourdes) - Soutien économique (Etat, Région, Europe...) - Economie régionale dynamique	- Propriété privée petite et morcelée - Handicaps montagne : desserte insuffisante et contraintes de pente - Equilibre forêt/gibier rarement atteint - Difficulté à connaître la ressource disponible - Peu de massification de l'offre - Mobilisation des bois insuffisante - Enjeux économiques et intérêts professionnels différents au sein même de la filière - Faible valeur ajoutée locale - 1^{ère} transformation en difficulté (feuillus : quasi absente, résineux : peu compétitive) - Entreprises de petite ou très petite taille - Manque de main d'œuvre qualifiée en exploitation forestière et scierie - Qualité des produits bois, inadéquation à la demande - Défaut de transfert d'innovation vers les entreprises - Déficit de données socio-économiques sur la filière
Opportunités	Menaces
- Reconnaissance de la filière bois comme filière d'avenir - Plan national d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois - Transition écologique et énergétique - Développement des énergies renouvelables - Développement de l'utilisation de bois dans la construction - Nouvelles valorisations de la biomasse (biocarburant, chimie verte) - Proximité de pôles de compétitivité et centres techniques - Rétribution du stockage de carbone par la forêt - Implication des territoires - Valorisation des aménités forestières - Développement de démarches collectives et interprofessionnelles	- Contexte économique de crise - Concurrence internationale forte - Faible prix du bois et des produits bois - Marché du hêtre en déclin - Difficultés du secteur ameublement - Tensions sur les ressources entre filières - Incertitudes sur l'avenir de la filière papetière régionale - Baisse de la récolte, du nombre d'entreprises, des emplois - Faible reprise des petites entreprises - Non renouvellement des compétences au sein des entreprises - Changement climatique

PARTIE 4 : ORIENTATIONS

SIX DEFIS

De l'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces qui précède ressortent trois enjeux fondamentaux pour le secteur forêt-bois : l'avenir des forêts, la compétitivité des entreprises et la part de valeur ajoutée locale, les relations avec la société civile et les territoires.

Face à ces enjeux, six défis ont été identifiés pour l'ensemble des acteurs et des institutions :

1. LA PRODUCTION DE BOIS DANS LE CADRE D'UNE GESTION DURABLE DES FORETS EN CONTRIBUANT A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La filière bois connaît un déficit alors même que Midi-Pyrénées est la 3ème région la plus boisée de France et que la demande ne cesse de s'accroître. Il est possible d'augmenter les prélèvements en bois en région sans mettre en cause l'avenir des forêts. Pour autant le développement de l'exploitation doit se faire en préservant l'ensemble des aménités offertes par les forêts. Il s'agit notamment de veiller à :

- gérer la ressource de bois de manière durable, avec des modes de sylviculture adaptés aux milieux et peuplements locaux, une exploitation des bois raisonnée et efficace, et des pratiques toujours garantes de la préservation de l'environnement et de la biodiversité
- garantir le renouvellement des forêts midi-pyrénéennes et retrouver un équilibre sylvo-cinégétique dans les secteurs soumis à trop forte pression de gibier.

2. L'ADAPTATION DES MODES DE GESTION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le renforcement de l'effet de serre et le changement climatique soulèvent de nombreuses questions :

- Comment sera affectée la production à court, moyen et long terme ?
- Outre la production de bois, la forêt pourra-t-elle encore assurer ses fonctions essentielles si elle est elle-même affectée par le climat ? : protection contre les risques naturels, réservoir de biodiversité, contribution au stockage de carbone et atténuation des effets du changement climatique
- Comment adapter les modes de gestion et les pratiques sylvicoles pour assurer la régénération des forêts ?

La répétition des événements climatiques extrêmes, l'augmentation des risques sanitaires en forêt inquiètent les gestionnaires sur les conséquences à venir du changement climatique. La capacité d'adaptation des forêts de la région au changement climatique dépend en partie de la capacité des acteurs de la filière à appréhender dès à présent les effets prévisibles et les intégrer dans leur gestion.

3. L’AFFIRMATION D’UN SECTEUR FORET-BOIS COMPETITIF, CREATEUR DE VALEUR AJOUTEE AU BENEFICE DES DIFFERENTS ACTEURS ET FILIERES

Les bois régionaux souffrent de manière générale d'un déficit de valorisation tant sur les marchés régionaux qu'extra-régionaux comme en témoigne le déficit de la balance commerciale régionale (169 M€ en 2011 pour un chiffre d'affaires de 1,44 Md €).

Un enjeu régional majeur réside dans la création de nouveaux débouchés pour les produits transformés issus de feuillus, majoritaires dans la région, en s'appuyant sur les leviers fondamentaux de l'innovation, de la recherche et du développement sont indispensables.

Le potentiel de transformation locale des bois résineux doit pour sa part être conforté par une dynamique de gestion, exploitation, traitement des bois adaptée.

Diverses initiatives existent entre les acteurs de l'amont et de l'aval du secteur forêt-bois en faveur de la structuration de la filière dans son ensemble. La dynamique collective reste néanmoins à consolider – partant de la gestion de la forêt à la valorisation des produits finaux du bois -, que ce soit sous l'angle commercial et de la communication, de la gestion des compétences et des emplois, de l'optimisation des chaînes de traitement, de l'innovation, des partenariats (consolidation des chaînes de valeur ajoutée) et des investissements en région. Du renforcement de cette dynamique collective pourront émerger de véritables projets de filière créateurs de valeur ajoutée.

4. DES CONDITIONS DE MOBILISATION DES BOIS OPTIMISEES

La nécessité de mieux mobiliser la ressource ligneuse a été identifiée depuis des années. Elle est devenue une priorité nationale, avec des objectifs très ambitieux. En Midi-Pyrénées, l'accroissement biologique annuel qui s'élève à 5,4 millions de m³, est également sous-exploité : plus de 2,5 millions de m³ ne sont pas récoltés annuellement (récolte de 1,5 millions de m³ en bois d'œuvre et bois d'industrie et 1,3 millions de m³ pour le bois de feu).

Des solutions et organisations concertées doivent être mises en œuvre pour lever les freins bien connus à la mobilisation des bois que sont le morcellement de la petite propriété forestière privée, les problèmes d'accessibilité et le manque de desserte forestière, le défaut d'infrastructures pour une exploitation forestière en montagne, la persistance de points noirs routiers, la pénibilité des travaux, le manque d'attractivité des métiers...

5. L'INTÉGRATION DE LA FORÊT ET DU BOIS DANS LES PROJETS DES TERRITOIRES ET DES ACTEURS LOCAUX

De plus en plus de décideurs locaux prennent conscience des opportunités offertes par la forêt dans les territoires - tant en terme d'économie locale que de transition énergétique, de protection des biens et des personnes, de préservation des milieux, de régulation du régime hydrique, de développement d'une offre de loisirs....- , qui viennent tempérer la perception possible de menaces, comme la fermeture de paysages ou le risque de dégradation de la voirie locale par le transport de bois exploités. Les stratégies d'alliance entre les territoires de projets (Pays, PNR, communautés de communes...) dans leurs dynamiques de développement et les acteurs du secteur forêt-bois dans leur dynamiques de filière méritent d'être renforcées .

6. LA PROMOTION DE L'UTILISATION DU MATERIAU BOIS ET LA VALORISATION DES BOIS REGIONAUX

Les bois régionaux sont à même de répondre à divers titres aux nouvelles demandes sociétales, que ce soit en matière de développement de l'usage d'écomatériaux, d'énergies renouvelables, d'utilisation de produits locaux : ces opportunités sont à saisir en s'appuyant sur des démarches de promotion et communication percutantes.

21 ORIENTATIONS

Pour chacune de ces orientations sont identifiés les défis auxquels elle apporte des éléments de réponse (le défi principal est signalé en gras). Pour faciliter la lecture, ceux-ci sont synthétisés par les verbes ci-dessous :

1. Gérer
2. Renouveler
3. Structurer
4. Mobiliser
5. Intégrer
6. Valoriser

Pour chacune également ont été identifiés des leviers d'action.

- Orientation 1. Inciter les propriétaires forestiers à gérer durablement leur forêt

- Orientation 2. Conforter des modes de sylviculture et d'exploitation respectueux de l'environnement et de la biodiversité ordinaire et remarquable
- Orientation 3. Retrouver un équilibre sylvo-cynégétique
- Orientation 4. Garantir la cohérence des politiques publiques ayant un impact sur la forêt et sur le secteur forêt-bois
- Orientation 5. Prévenir les risques naturels et anticiper les événements catastrophiques (tempêtes, incendies) et risques sanitaires
- Orientation 6. Favoriser la capacité d'adaptation des forêts au changement climatique et préparer la filière
- Orientation 7. Développer et renforcer les actions interprofessionnelles
- Orientation 8. Augmenter la valeur ajoutée sur le territoire régional par la modernisation des entreprises, la certification des produits et le développement de projets industriels locaux
- Orientation 9. Maintenir et développer la valorisation des bois feuillus
- Orientation 10. Renforcer les démarches de certification des entreprises et de certification et d'homologation des produits (ISO, PEFC, CE, CSTBaT,...)
- Orientation 11. Optimiser la valorisation des bois récoltés au bénéfice des différentes filières
- Orientation 12. Améliorer et faciliter les conditions de la mobilisation des bois
- Orientation 13. Consolider la situation économique des entreprises d'exploitation forestière
- Orientation 14. Redonner de l'attractivité aux métiers de la forêt et du bois
- Orientation 15. Développer les stratégies d'alliance entre les collectivités territoriales et les acteurs du secteur forêt-bois
- Orientation 16. Communiquer sur les aménités de la forêt et les valoriser
- Orientation 17. Valoriser la forêt paysanne
- Orientation 18. Encourager la valorisation des bois locaux
- Orientation 19. Contribuer à la promotion des produits du bois
- Orientation 20. Faire de la commande publique un vecteur efficace du développement de la filière
- Orientation 21. Accentuer la recherche et développement et l'innovation

Orientation 1. Inciter les propriétaires forestiers à gérer leur forêt durablement

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☒
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☐
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☐

La forêt midi-pyrénéenne est essentiellement privée avec de l'ordre de 271 500 propriétaires forestiers et très morcelée, avec une taille moyenne de la propriété de 3 ha. Si les forêts privées de plus de 25 ha sont relativement bien dotées de documents de gestion durable, la part des forêts de moins de 25 ha - qui représentent la majorité de la surface forestière régionale - étant sous plan simple de gestion ou règlement type de gestion est faible.

La quasi-totalité des forêts de l'Etat et 91% des forêts des collectivités relevant du régime forestier sont quant à elles dotées d'un aménagement mis en œuvre par l'ONF.

Le défaut de gestion des petites et très petites propriétés explique une part non négligeable du niveau de sous-mobilisation des ressources locales. Il grève l'efficacité de du système de mobilisation-valorisation des bois à l'échelle de massifs forestiers

L'objectif est d'inciter les petits propriétaires à s'impliquer dans une démarche de gestion durable pour mobiliser du bois, assurer le renouvellement des forêts et valoriser d'autres aménités en restant garant de la préservation de l'environnement.

Leviers identifiés :

- ♦ Sensibilisation et formation des propriétaires
- ♦ Promotion de la certification de la gestion durable des forêts
- ♦ Poursuite des stratégies locales de développement forestier
- ♦ Appui au regroupement des propriétaires pour une gestion durable garante de la préservation de l'environnement, l'exploitation et la vente de bois
- ♦ Soutien à la réalisation de plans de gestion groupés
- ♦ Promotion des contrats de gestion
- ♦ Développement de partenariats innovants

Orientation 2. Conforter des modes de sylviculture et d'exploitation respectueux de l'environnement et de la biodiversité ordinaire et remarquable

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☐
2. Renouveler	☒	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☐	6. Valoriser	☐

Les forêts de Midi-Pyrénées offrent une grande richesse de milieux et d'espèces. Façonné par les pratiques sylvicoles et la diversité des milieux, ce patrimoine forestier est un atout qui doit être préservé.

La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes.

Particulièrement, doit être assuré le maintien des zones d'intérêt écologique majeur et notamment des tourbières, des ripisylves, des zones humides, des pelouses sèches, des prairies de fauche, des hêtraies calcicoles, des tourbières et des forêts d'altitude présentes sur la région.

Leviers

- ♦ Intégration des enjeux environnementaux et de préservation de la biodiversité ordinaire et remarquable dans les guides de sylviculture régionaux
- ♦ Diffusion des guides pour la mise en œuvre de pratiques garantes de préservation de la qualité des sols, de la biodiversité et de la qualité de l'eau
- ♦ Mise en œuvre de programmes d'actions spécifiques pour préserver voire restaurer la trame verte régionale et les habitats naturels et habitats d'espèces protégées.

Orientation 3. Retrouver un équilibre sylvo-cynégétique

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☐
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☐	6. Valoriser	☐

La sur-densité du gibier en forêt occasionne d'importants dégâts aux arbres et entrave la régénération naturelle des peuplements.

Le renouvellement des peuplements ne peut se faire dans des conditions économiquement acceptables sans le rétablissement et le maintien d'un équilibre entre la faune et la forêt. Il est donc important de retrouver un équilibre forêt/gibier profitable à l'ensemble de l'écosystème.

A titre d'illustration, l'estimation de l'impact du gibier sur les forêts publiques par la direction territoriale Sud-Ouest de l'ONF conclue à un déficit de récolte de 20 000 m³ et le non renouvellement d'un tiers de la forêt de montagne.

Leviers

- ♦ Mise en place de plans d'actions locaux concertés, partant d'un diagnostic partagé entre acteurs forestiers et chasseurs sur l'impact des grands cervidés sur l'équilibre des écosystèmes forestiers
- ♦ Définition de niveaux de prélèvement optimum et adaptation des plans de chasse
- ♦ Développement de la valorisation économique des produits de la chasse

Orientation 4. Garantir la cohérence des politiques publiques ayant un impact sur la forêt et sur le secteur forêt-bois

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☒
2. Renouveler	☒	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☒

Les politiques publiques et les réglementations qui s'appliquent dans différents domaines fixent des enjeux et objectifs pour la forêt et le secteur forêt-bois ou des obligations, lesquels peuvent parfois sembler contradictoires ou nécessiter des ajustements.

Le code forestier précise dans son article R4-1 que la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers « peut formuler toute observation relative à l'application, dans la région, de la politique forestière ou de toute autre politique régionale, nationale ou communautaire ayant une incidence sur la forêt, ses produits et ses services et faire toute proposition visant à améliorer l'efficacité des programmes annuels d'investissement bénéficiant d'aides publiques et leur cohérence avec les orientations régionales forestières ainsi qu'à favoriser le développement de l'interprofessionnalité. »

Leviers

- ♦ Généraliser la consultation de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) pour toute politique ou mesure impactant le secteur forêt-bois

Orientation 5. Prévenir les risques naturels et anticiper les évènements catastrophiques (tempêtes, incendies) et risques sanitaires

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☒
2. Renouveler	☒	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☐	6. Valoriser	☐

La capitalisation des expériences passées est à rechercher pour pouvoir anticiper au mieux les évènements à venir.

Les perspectives de changement climatiques confirment la nécessité de poursuivre, voire accentuer les actions de prévention des risques naturels d'incendies et en terrains de montagne.

Les expériences récentes de la sécheresse en 2003, des attaques parasitaires en 2007, et tempêtes Klaus et Xynthia en 2009 et 2010 ont d'autre part démontré la pertinence d'actions collectives organisées dans ces situations.

Une meilleure connaissance des phénomènes climatiques extrêmes, de leurs conséquences sur les peuplements (attaques parasitaires, dépérissements, ...) est enfin nécessaire à une meilleure maîtrise des risques.

Leviers

- ♦ Actualisation des plans de prévention
- ♦ Réalisation des plans d'équipements dans les massifs à risques
- ♦ Maintien de réseaux de veille vis-à-vis des risques émergents (DSF, suivi des dépérissements par télédétection)

Orientation 6. Favoriser la capacité d'adaptation des forêts au changement climatique et préparer la filière

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☐
2. Renouveler	☒	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☐	6. Valoriser	☐

Aujourd'hui le changement climatique ne fait plus de doute dans la communauté scientifique. Les événements climatiques extrêmes de ces dernières années ont accentué la prise de conscience des forestiers sur les effets potentiels de modification du climat ou d'événements catastrophiques ponctuels. La sécheresse de 2003 qui a donné lieu à des dépérissements d'essences feuillues et résineuses, les tempêtes de 2009 (Klaus) et 2010 (Xynthia), ainsi que des attaques sanitaires ont également démontré la fragilité des peuplements, notamment ceux présents en limite de leurs exigences stationnelles.

Ceci conduit à s'interroger sur les pratiques et essences et/ou provenances à mettre en place en anticipation d'effets attendus à plus long terme du changement climatique, en s'appuyant sur les travaux de recherche et études menés sur le sujet.

Leviers

- ♦ Réseau de suivi de l'état sanitaire et physiologique des peuplements (DSF, observatoire pyrénéen du changement climatique, laboratoires de recherche...)
- ♦ Maintien de dispositifs de suivi de l'adaptation des essences aux stations, de la régénération des forêts, des dépérissements
- ♦ Rassemblement des données permettant de capitaliser les expériences passées, les expérimentations forestières et travaux de recherche sur la thématique
- ♦ Veille spécifique sur les besoins de renouvellement des peuplements RTM
- ♦ Intensification de la recherche et des expérimentations (sylviculture, vulnérabilité ou adaptation des essences et milieux, transformation des peuplements...)
- ♦ Sensibilisation et formation des propriétaires, gestionnaires et exploitants forestiers

Orientation 7. Renforcer les actions interprofessionnelles

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☐	4. Mobiliser	☐
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☒

Le secteur forêt-bois est insuffisamment structuré en Midi-Pyrénées, tout comme dans d'autres régions. Il souffre, comme l'illustre la structuration interprofessionnelle au niveau national, d'un clivage entre l'amont et l'aval de la filière. Le renforcement en région d'une action interprofessionnelle structurée constitue le gage d'une plus grande cohérence d'action et d'une meilleure compétitivité des filières.

L'association interprofessionnelle « Midi-Pyrénées Bois » créée en 1991 regroupe toutes les familles professionnelles ainsi que des entreprises à titre individuel. Son rôle doit être conforté : d'une part pour rendre plus visibles les activités du secteur forêt- bois régional, d'autre part pour rapprocher et fédérer ses acteurs autour de démarches et projets collectifs visant un développement équilibré des différentes filières et valorisant au mieux les potentialités de Midi-Pyrénées.

Leviers

- ♦ Actions de promotion auprès des professionnels
- ♦ Renforcement de l'action interprofessionnelle au sein des réseaux d'action et d'animation régionaux et départementaux
- ♦ Mise en place d'un observatoire régional des filières
- ♦ Initiation d'opérations-pilotes

Orientation 8. Augmenter la valeur ajoutée sur le territoire régional par la modernisation des entreprises, la certification des produits et le développement de projets industriels locaux

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☒
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☒

Une forte proportion de la ressource exploitée en Midi-Pyrénées est valorisée en dehors du territoire régional, notamment à l'étranger. Cette proportion est en augmentation. Paradoxalement, les approvisionnements de la seconde transformation proviennent d'autres régions françaises ou de l'étranger, le plus souvent des pays du Nord ou de l'Allemagne. La transformation et la valorisation locale des bois locaux doivent être développés.

La stabilité des critères de qualité et de finition des bois importés est souvent mise en avant. Le classement des produits bois selon les normes existantes et la certification des entreprises régionales sont essentielles pour répondre à certains marchés.

En amont, la certification forestière (PEFC, FSC) est également essentielle comme garantie de provenance en bois issus de forêts gérées durablement. A ce jour, 47% du bois d'œuvre et 41% du bois de trituration sont certifiés en Midi Pyrénées. Des efforts sont donc encore nécessaires pour accroître ce taux.

Leviers

- ♦ Modernisation et adaptation des entreprises (appui en conseil, aide à l'investissement matériel, promotion et assistance aux entreprises pour la qualification/normalisation de leurs produits et la certification ...)
- ♦ Appui à l'émergence de projets industriels locaux
- ♦ Développement des contrats d'approvisionnement
- ♦ Renforcement des partenariats entre 1^{ère} et 2^{nde} transformation
- ♦ Renforcement du réseau d'entreprises optimisant localement la valorisation de la matière première et des sous-produits et déchets

Orientation 9. Maintenir et développer la valorisation des bois feuillus

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☒
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☐
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☒

L'industrialisation de la filière et la modernisation des entreprises de la 1^{ère} transformation constituent un enjeu général, mais une attention particulière doit être apportée au secteur de transformation et valorisation des bois feuillus. Ce sont aujourd'hui les essences les plus largement disponibles sur le territoire et paradoxalement les moins exploitées, faute de débouchés pour les produits bois issus des feuillus. Pour rappel, la récolte totale en feuillus en 2011 atteint 445 000 m³ dont 178 000 m³ de bois d'œuvre et les sciages commercialisés ne représentent que 20% de la récolte de bois d'œuvre.

La valorisation de la ressource feuillue ne pourra se faire sans améliorer le tri des bois et leur classement. Elle nécessite également de conforter les débouchés, notamment dans la construction, sur les produits traditionnels (bois massif) ou innovants, mais également pour des utilisations plus spécifiques.

Leviers

- ♦ Recherche et transfert d'innovation, en particulier pour l'utilisation des bois feuillus dans la construction
- ♦ Développement de stratégies collectives de logistique, transformation et commercialisation
- ♦ Structuration et regroupement de l'offre de bois publics et privés (massification, contractualisation...)
- ♦ Développement des pratiques de mesure de la qualité des bois et de traçabilité

Orientation 10. Renforcer les démarches de certification des entreprises et de certification et d'homologation des produits (ISO, PEFC/FSC, CE, CSTBaT,...)

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☐
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☐
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☒

Se démarquer de la concurrence en se positionnant sur les marchés d'avenir, anticiper et répondre aux nouvelles demandes des clients, sont des défis auxquels toute entreprise de la filière forêt-bois est confrontée, surtout en période de crise.

Le classement des produits bois est devenu une nécessité pour garantir aux utilisateurs les caractéristiques techniques attendues.

Leviers

- ♦ Promotion et assistance aux entreprises dans leurs démarches de certification et de qualification/normalisation de leurs produits

Orientation 11. Optimiser la valorisation des bois récoltés au bénéfice des différentes filières

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☐
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☒

Les enjeux actuels d'indépendance vis-à-vis des énergies fossiles et de lutte contre le changement climatique dictent des objectifs de valorisation non alimentaire de la biomasse très ambitieux. La filière bois a une place centrale pour l'atteinte de ces objectifs, en particuliers énergétiques.

Pour autant, le développement de ces valorisations énergétiques du bois ne doit pas remettre en cause les filières de valorisation plus traditionnelles (bois d'œuvre, bois de trituration).

L'objectif est d'accroître la mobilisation du bois dans le respect des critères de durabilité et garantir l'équilibre entre les différentes voies de valorisation de la ressource.

Leviers

- ♦ Actions garantissant la disponibilité en bois (connaissance de l'offre, organisation des chantiers, tri...)
- ♦ Optimisation de la valorisation des produits des coupes (mix produits)
- ♦ Développement des plate-formes logistiques et de tri
- ♦ Développement de l'utilisation des rémanents d'exploitation forestière pour le bois énergie dans la limite d'un retour au sol de matière organique suffisant
- ♦ Veille économique sur les filières et entreprises

Orientation 12. Améliorer et faciliter les conditions de la mobilisation des bois

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☒
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☐

Même si la récolte de bois résineux est en légère augmentation, d'environ 10% sur 10 ans, celle de bois d'œuvre feuillus a subi une chute de 37% en 10 ans.

Les conditions difficiles d'exploitation des bois (morcellement, pente...) sont un des obstacles majeurs à la mobilisation. Rappelons que les deux massifs montagneux de la région sont à plus de 50% de leur surface classés « difficile d'accès » (59% de la surface pour le Sud Massif Central et 87% pour les Pyrénées) et que les deux autres massifs (Causses et plaines et coteaux) sont d'accès moyennement facile.

Ce handicap doit être surmonté en priorité.

Leviers

- ♦ Soutien aux investissements pour l'exploitation, notamment d'équipements adaptés à la mobilisation en forte pente
- ♦ Réalisation de schémas de mobilisation et de desserte
- ♦ Poursuite des investissements de desserte (création et entretien) incluant les places de dépôt et de tri

Orientation 13. Consolider la situation économique des entreprises d'exploitation forestière

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☒
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☐

Les entreprises liées à la mobilisation des bois sont des maillons essentiels de la filière qui influent directement sur la performance de l'exploitation forestière.

Pour autant, ces entreprises sont soumises à de fortes contraintes et rencontrent des difficultés : la pénibilité du travail, le manque de main d'œuvre qualifiée, des investissements lourds, le manque de visibilité sur les chantiers, situation accentuée en forêt de montagne.

Ainsi, le nombre de travailleurs dans les entreprises de travaux forestiers a chuté de plus de 30% entre 2003 et 2010 en parallèle à la diminution du nombre d'entreprises qui a fortement chuté depuis 2008 pour atteindre 519 entreprises en 2010.

Leviers

- ♦ Accompagnement des démarches collectives d'organisation et planification des chantiers avec les ETF
- ♦ Poursuite des démarches d'accompagnement des entrepreneurs et salariés (groupement d'employeurs, Sas, Couveuses d'entreprises...)
- ♦ Réalisation d'un diagnostic sur l'adéquation formation-emploi
- ♦ Formation professionnelle des entrepreneurs (gestion d'entreprises, nouvelles techniques)

Orientation 14. Redonner de l'attractivité aux métiers de la forêt et du bois

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☒
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☐	6. Valoriser	☐

Les métiers relatifs à la forêt et au bois n'attirent pas les jeunes en raison bien souvent de la méconnaissance des technologies utilisées. C'est notamment vrai pour l'amont de la filière (exploitation forestière scierie). Cette situation explique en grande partie les difficultés des entreprises de la filière à recruter de la main d'œuvre qualifiée.

L'amont de la filière forêt-bois porte en outre un potentiel de création d'emplois non délocalisables au sein des territoires qu'il s'agit de concrétiser, en soutenant notamment les très petites et petites entreprises dans leur fonctionnement.

Leviers

- ♦ Promotion des métiers de la forêt et du bois auprès des jeunes
- ♦ Association des professionnels à la définition des besoins en formation
- ♦ Appui à l'innovation organisationnelle (mutualisation de fonctions support par exemple)

Orientation 15. Développer les stratégies d'alliance entre les collectivités territoriales et les acteurs du secteur forêt-bois

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☒
2. Renouveler	☒	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☒

Les collectivités territoriales intègrent les questions forestières dans leurs stratégies de développement territorial sous divers registres et à des degrés variables (amélioration du cadre de vie, paysage, loisirs, gestion des risques, qualité environnementale des espaces ruraux et périurbains, développement local et emploi, développement du bois-énergie, interaction avec la voirie...). Les chartes forestières de territoire ont permis de développer des approches intéressantes dans les Pays et PNR.

Cette intégration reste à conforter pour que la forêt joue pleinement son rôle social, environnemental (paysages, protection des eaux...) et économique au niveau local. Il est encore fréquent que les stratégies locales prennent en compte la forêt sous un seul aspect.

Des approches plus globales doivent être encouragées, notamment dans le cadre des projets de territoires qui sous-tendent les démarches de planification et d'aménagement: elles garantissent elles aussi la multifonctionnalité de la forêt et l'équilibre entre les différentes filières de valorisation des bois.

Leviers

- ♦ Sensibilisation des élus sur les atouts de la forêt et du bois dans leur territoire
- ♦ Intégration de la forêt et du secteur forêt-bois dans les documents d'orientation stratégiques des territoires (SCOT ruraux, Plans Climats Energie Territoriaux notamment...)
- ♦ Développement des achats/commandes de produits bois dans les collectivités

Orientation 16. Communiquer sur les aménités de la forêt et les valoriser

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☐
2. Renouveler	☒	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☐

Les aménités forestières étaient définies jusqu'à présent comme l'ensemble des éléments matériels ou immatériels, naturels ou artificiels, qui font qu'une zone boisée est agréable à fréquenter pour y exercer une activité sportive, culturelle ou s'y détendre.

A cela s'ajoutent désormais des aménités dont l'effet est plus indirect ou dont la reconnaissance est plus récente : stockage de carbone et limitation des effets du changement climatique, contribution à la régulation du régime hydrique et à la qualité des eaux, maintien de la biodiversité... Certaines aménités imposent des modalités de gestion particulières qui peuvent générer des surcoûts pour le propriétaire. A ce titre, elles méritent d'être rémunérées selon des modalités à définir (un exemple existe avec les contrats Natura 2000 en forêt).

Leviers

- ♦ Evaluation et porté à connaissance des services environnementaux rendus par les forêts de la région (régime et qualité des eaux, capacité de stockage de carbone, ...)
- ♦ Sensibiliser le grand public sur les services récréatifs, culturels et environnementaux offerts par les forêts de Midi-Pyrénées
- ♦ Expériences innovantes de rémunération des aménités

Orientation 17. Valoriser la forêt paysanne

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☒
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☒

La forêt paysanne désigne, dans son sens le plus large, des surfaces boisées dont la gestion et l'utilisation relèvent d'exploitants agricoles, quel que soit le régime juridique et la structure des peuplements forestiers. Elle représente en Midi-Pyrénées 184 000 ha et constitue un espace original : dispersée sur le territoire, occupant de petites surfaces, plantées et/ou exploitées par des agriculteurs pour des usages agraires ancestraux, elle est un facteur d'esthétique et de diversité biologique. Elle fait partie intégrante du plan pluriannuel régional de développement forestier 2011-2016.

Longtemps délaissée, elle peut constituer aujourd'hui pour les agriculteurs une source d'énergie renouvelable directement utilisable sur leur exploitation (chaudières à biomasse et circuits de chaleur), tout autant qu'un revenu complémentaire (bois d'œuvre, bois de chauffage, plaquettes ou granulés).

Il s'agit ici de réintégrer la forêt dans les systèmes de production agricole.

Leviers

- ♦ Sensibilisation et formation des agriculteurs
- ♦ Animation de réseaux d'échanges

Orientation 18. Encourager l'utilisation des bois locaux

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☒	4. Mobiliser	☒
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☒

La vitalité du réseau régional d'entreprises du bois dépend pour beaucoup des marchés et circuits de distribution internationaux, avec une concurrence exacerbée des pays émergents. Le déficit de la balance commerciale nationale, et encore plus celui de la balance régionale, témoignent de la difficulté des filières régionales à se positionner.

Les consommateurs locaux constituent pourtant un marché direct potentiel, complémentaire aux filières longues. L'image « écologique » du bois, son prix, sa proximité sont autant d'atouts à exploiter en région, en résonance avec les nouvelles attentes des consommateurs (identification de l'origine, empreinte carbone...).

Le développement de circuits de proximité (bois d'œuvre, bois construction, bois de feu, bois-énergie...) peut en outre contribuer à la pérennité ou la création de nouveaux emplois locaux non délocalisables et à une meilleure intégration de la forêt et de ses métiers dans les territoires.

Leviers

- ♦ Promotion de l'offre régionale en bois et produits bois
- ♦ Promotion de l'utilisation du bois local dans la construction publique et privée
- ♦ Développement des chaufferies-bois collectives et réseaux de chaleur bois
- ♦ Consolidation du réseau de plate-forme de logistique (désenclavement en montagne, bois hors-neige...) et tri des bois exploités
- ♦ Développement de nouveaux modes de ventes (internet...)

Orientation 19 Contribuer à la promotion des produits du bois

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☐	4. Mobiliser	☐
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☒

Les qualités intrinsèques du bois par rapport aux autres matériaux sont encore très largement méconnues. De plus, l'usage du bois ne correspond pas à une marque culturelle forte en région, contrairement à d'autres régions.

Le développement de l'usage du bois nécessite de les faire valoir auprès des consommateurs tout autant que des donneurs d'ordre et maîtres d'ouvrage. Le contexte de transition écologique et énergétique est une occasion à saisir, dans une démarche de promotion de l'innovation.

Leviers

- ♦ Stratégie de communication basée sur une image positive et personnalisée des bois midi-pyrénéens
- ♦ Actions ciblées de sensibilisation et d'information du grand public (bois matériau, construction bois, bois-énergie, matériaux innovants issus du bois ...)
- ♦ Sensibilisation et formation des professionnels et prescripteurs
- ♦ Développement de projets-vitrine des savoir-faire à partir de bois local
- ♦ Expérimentation et promotion de nouveaux usages

Orientation 20. Faire de la commande publique un vecteur efficace du développement de la filière

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☐	4. Mobiliser	☐
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☒
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☒

Pour toutes les filières, la commande publique est fondamentale pour soutenir l'économie régionale et pour son caractère exemplaire C'est encore davantage le cas en matière de bois-construction et du bois-énergie.

Pour autant, l'utilisation du bois dans les bâtiments publics mérite encore d'être développée .

L'utilisation du bois par la maîtrise d'ouvrage doit donc être encouragée, d'autant que ces bâtiments constituent de véritables chantiers pilotes pour les professionnels.

Leviers

- ♦ Sensibilisation des élus
- ♦ Mise en place ou amélioration des critères d'éco-conditionnalité des appels d'offres des marchés publics et des aides

⇒ Indicateurs de suivi

- ♦ Nombre d'élus sensibilisés
- ♦ Nombre de projets vitrines réalisés
- ♦ Nombre de projets accompagnés utilisant une part significative de bois dans les secteurs du bois-construction, du bois-matériau ou produit et du bois-énergie.

Orientation 21. Accentuer la recherche et développement et l'innovation

Enjeux auxquels répond l'orientation :

1. Gérer	☐	4. Mobiliser	☐
2. Renouveler	☐	5. Intégrer	☐
3. Structurer	☒	6. Valoriser	☒

Les compétences régionales en termes de R&D, d'innovation et de transfert technologique sont présentes en Midi-Pyrénées.

Compte-tenu de la qualité hétérogène des bois récoltés et la diversité des essences en Midi-Pyrénées, recherche et développement (R&D) constituent un axe d'action majeur pour mobiliser les acteurs du bois sur des projets créateurs de valeur ajoutée, en particulier dans les secteurs des agro-matériaux et de la chimie verte.

De plus les liens mériteraient d'être renforcés entre les laboratoires et les entreprises pour la mise en œuvre de projets innovants.

Compte-tenu de la prédominance du tissu de TPE-PME, l'innovation organisationnelle mérite également d'être soutenue

Leviers

- ♦ Appui aux projets de R&D, d'innovation et de transfert technologique, notamment lorsqu'ils interviennent autour de projets structurants ou transférables
- ♦ Suivi et valorisation des travaux
- ♦ Montage de nouveaux partenariats « laboratoires – entreprises », en particulier avec le pôle de compétitivité Xylofutur voisin dont l'envergure est désormais nationale
- ♦ Développement de clusters d'entreprises
- ♦ Mutualisations de fonctions support

ANNEXE

FICHES DE SYNTHÈSE DES 4 MASSIFS FORESTIERS DE MIDI-PYRÉNÉES

A. CAUSSES

B. MASSIF CENTRAL

C. PLAINES ET COTEAUX

D. PYRÉNÉES

Forêts de Midi-Pyrénées – Causses

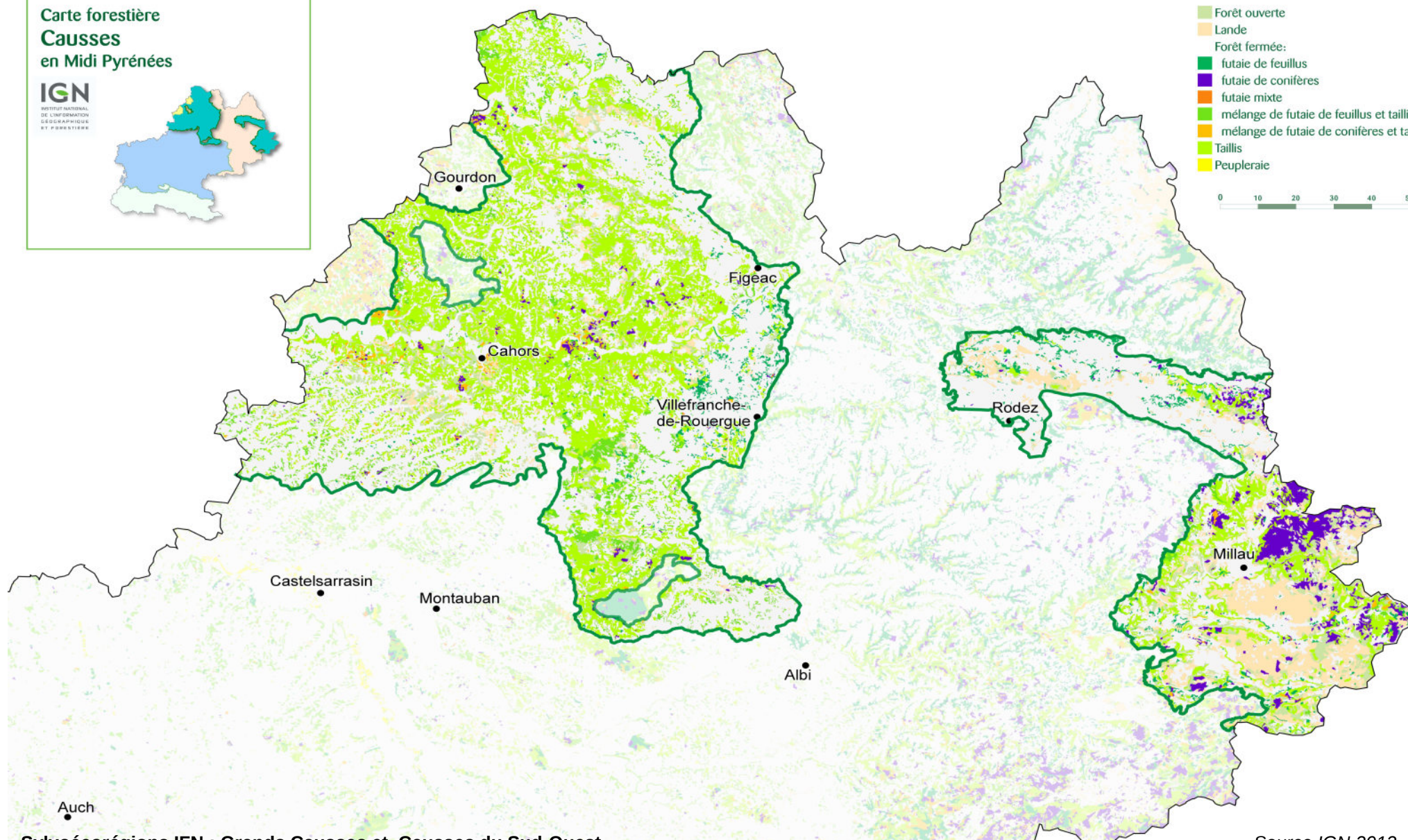
Carte forestière
Causses
en Midi Pyrénées

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET STATISTIQUE



- Forêt ouverte
- Lande
- Forêt fermée:
 - futaie de feuillus
 - futaie de conifères
 - futaie mixte
 - mélange de futaie de feuillus et taillis
 - mélange de futaie de conifères et taillis
 - Taillis
 - Peupleraie

0 10 20 30 40 50km



Sylvoécorégions IFN : Grands Causses et Causses du Sud-Ouest

Source IGN 2012

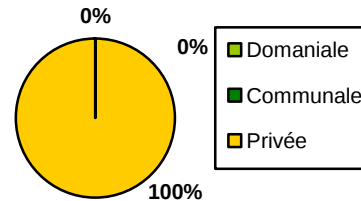
Forêts de Midi-Pyrénées – Causses

SURFACES BOISEES

- Surface totale **318 000 ha** ($\pm 6,5\%$)
- Surface de la forêt de production **305 000 ha** ($\pm 6,5\%$)
- Taux de boisement **39 %**

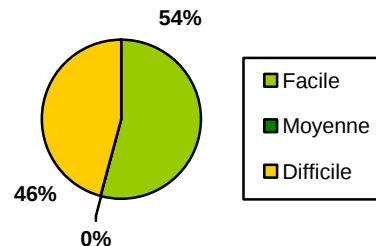
Répartition par catégorie de propriété

Catégorie de propriété	Surface forêt cartographiée (ha)
Forêt domaniale	n.s
Autre forêt publique	n.s
Forêt privée	297 000 ($\pm 6,8\%$)
Total	305 000



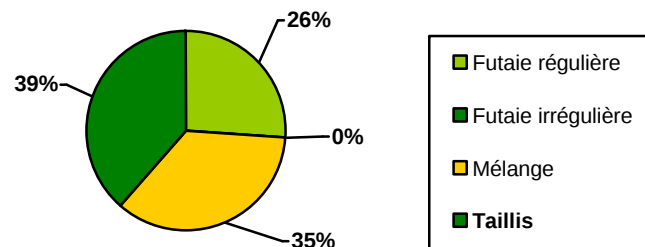
Répartition par classe d'exploitabilité (ha)

Facile	Moyenne	Difficile
151 500 ($\pm 11,1\%$)	n.s	128 000 ($\pm 13,3\%$)



Répartition par structure forestière (ha)

Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange futaie/taillis	Taillis
71 400 ($\pm 17,6\%$)	n.s	96 400 ($\pm 15,3\%$)	105 650 ($\pm 14\%$)

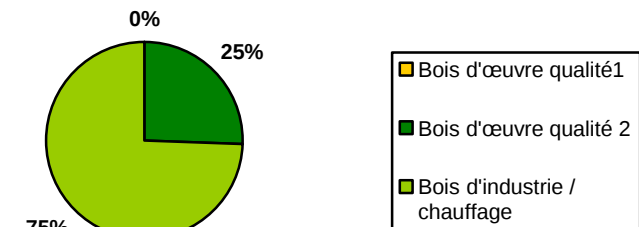


VOLUMES DE BOIS SUR PIED ET PRODUCTION BIOLOGIQUE ANNUELLE DE BOIS

- Volume total de bois sur pied : **22,8 millions de m³** ($\pm 14\%$)

Répartition du volume total sur pied par qualité (millions de m³)

Volume	Bois d'œuvre de qualité 1	Bois d'œuvre de qualité 2	Bois d'industrie / de chauffage
22,8 ($\pm 14\%$)	n.s ($\pm n.s$)	5,5 ($\pm 23,2\%$)	16,2 ($\pm 13\%$)



- Production biologique annuelle : **0,6 millions de m³/an** ($\pm 13\%$)

- Altitude max. : 1 418 m
- Altitude min. : 65 m
- Altitude moy. : 385 m

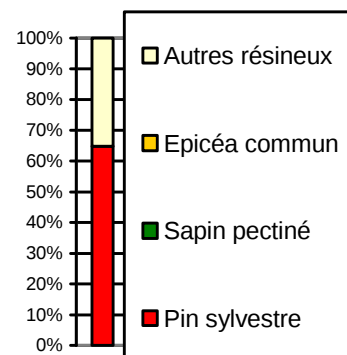
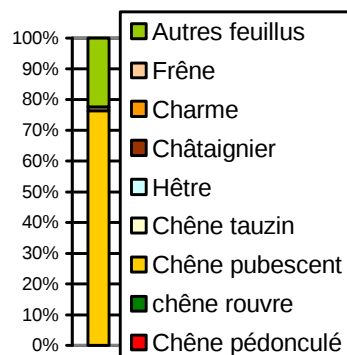
Forêts de Midi-Pyrénées – Causses

PRINCIPALES ESSENCES FORESTIERES

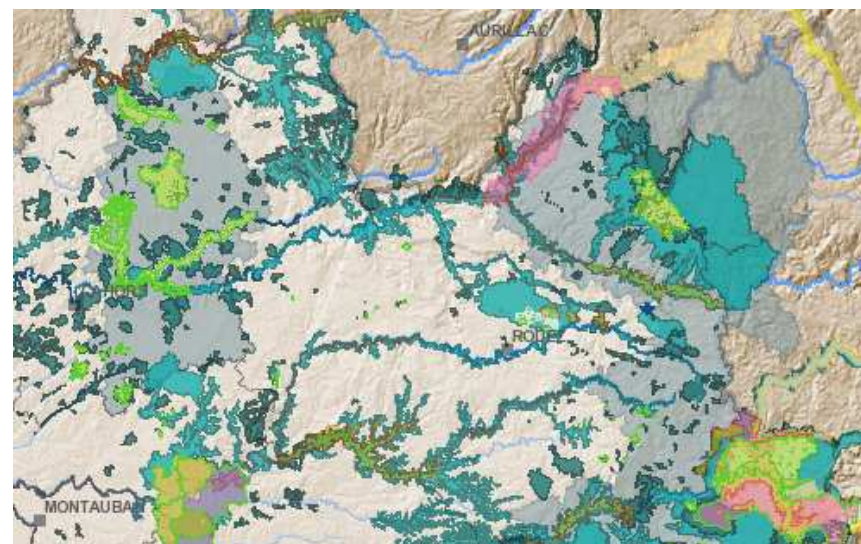
♦ Volume sur pied par 'essence

	Essences	Volume (m³)
FEUILLUS	Chêne pubescent	14 251 200 (± 16,2%)
	Frêne	248 000(±7%)
	Chêne tauzin	n.s
	Hêtre	n.s
	Charme	n.s
	Chêne pédonculé	n.s
	Châtaignier	n.s
	Chêne rouvre	n.s
	Autres feuillus	4 187 900
	TOTAL Feuillus	18 687 100

	Essences	Volume (m³)
RESINEUX	Pin sylvestre	2 020 900 (± 47,8%)
	Sapin pectiné	n.s
	Epicéa commun	n.s
	Autres résineux	1 096 900
	TOTAL résineux	3 117 800



ENJEUX PATRIMONNAUX



Parc / réserve :

- 2 parcs naturels régionaux :
- Les Causses du Quercy
 - Les grands Causses

Stations forestières à enjeu écologique :

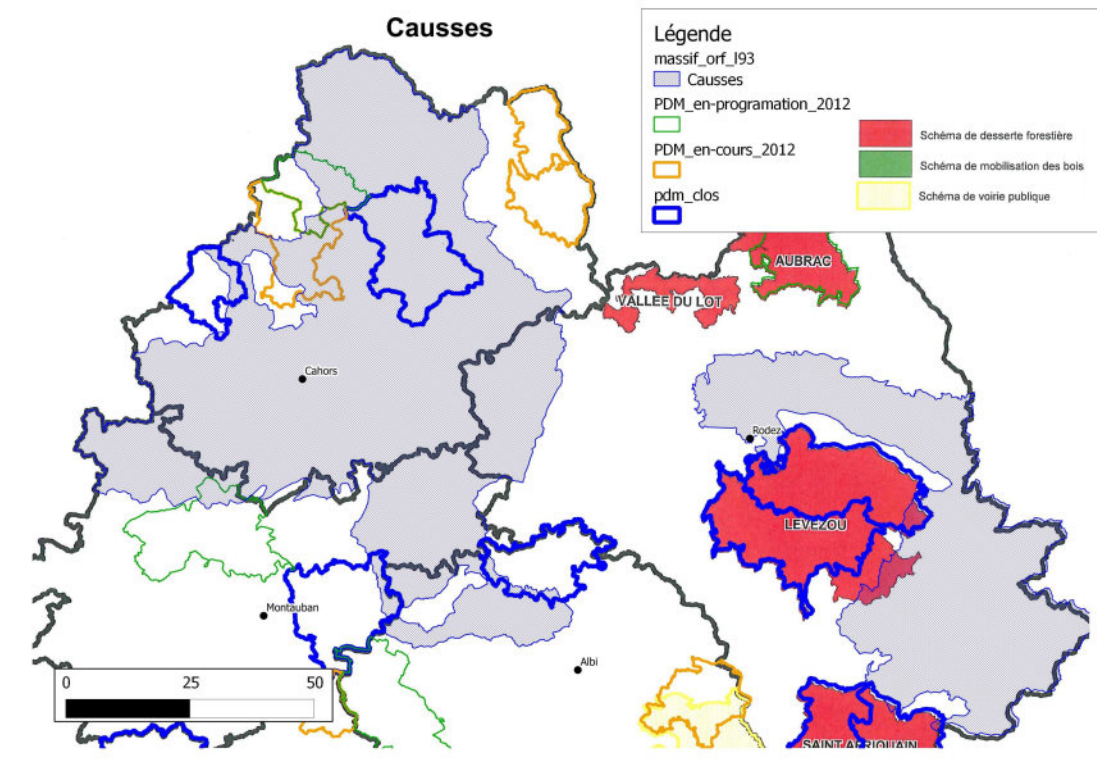
Hêtraies calcicoles à céphalanthères, forêts alluviales résidentielles en bord des cours d'eau et forêts-galeries à saule blancs et peupliers blancs, nombreux sites Natura 2000

Source :

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>

Forêts de Midi-Pyrénées – Causses

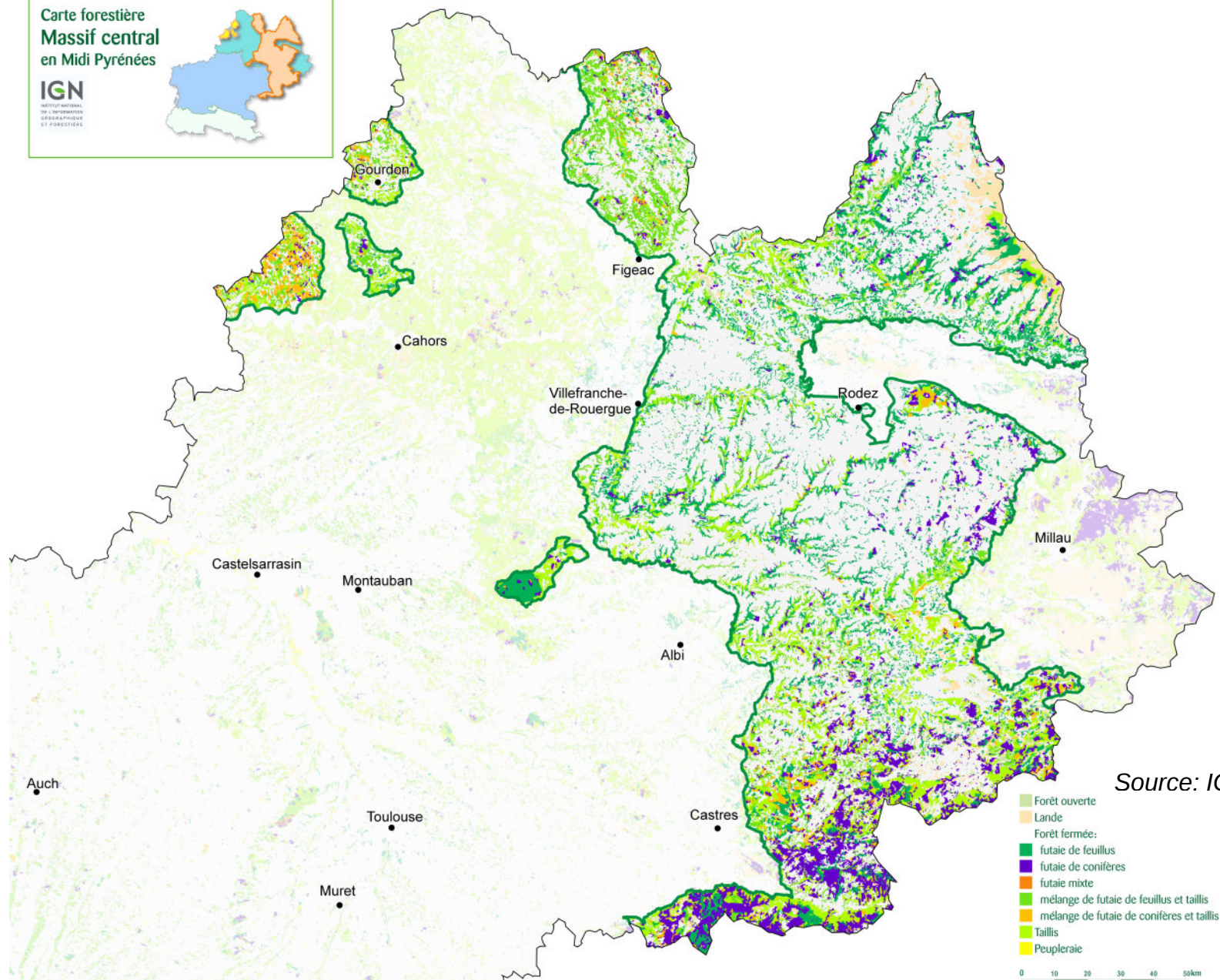
ACTIONS D'ANIMATION TERRITORIALE



⇒ 4 Plans de développement de massif réalisés ou en cours (Livernon et Gramat, Levezoux nord, Levezoux sud, Belmont sur Rance) (dates à venir)

⇒ 1 Charte forestière de territoire (PNR des Grands Causses) (date à venir)

Forêts de Midi-Pyrénées – Sud Massif Central



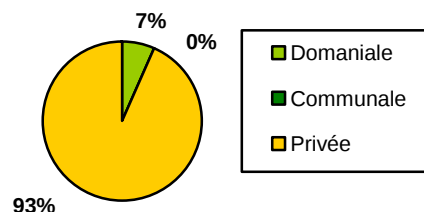
Forêts de Midi-Pyrénées – Sud Massif Central

SURFACES BOISEES

- Surface boisée totale **351 700 ha** ($\pm 6\%$)
- Surface de la forêt de production **346 600 ha** ($\pm 6\%$)
- Taux de boisement **36%**

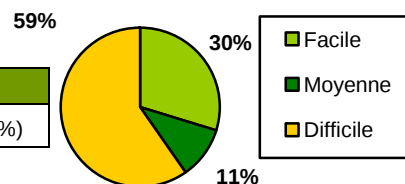
Répartition par catégorie de propriété (ha)

Catégorie de propriété	S. forêt cartographiée (ha)
Forêt domaniale	22 500 ($\pm 24\%$)
Autre forêt publique	n.s
Forêt privée	309 600 ($\pm 7\%$)



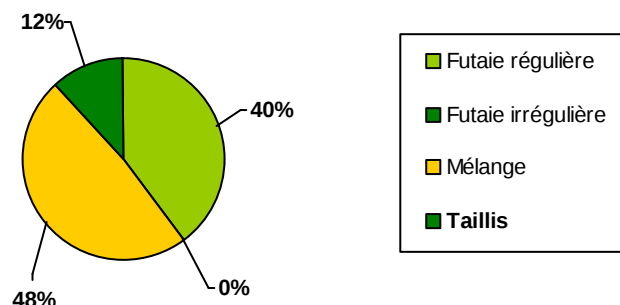
Répartition par classe d'exploitabilité (ha)

Facile	Moyenne	Difficile
102 500 ($\pm 15\%$)	37 000 ($\pm 25\%$)	206 200 ($\pm 9\%$)



Répartition par structure forestière (ha)

Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange futaie/taillis	Taillis
132 600 ($\pm 12,5\%$)	n.s	160 500 ($\pm 11\%$)	39 700 ($\pm 25\%$)

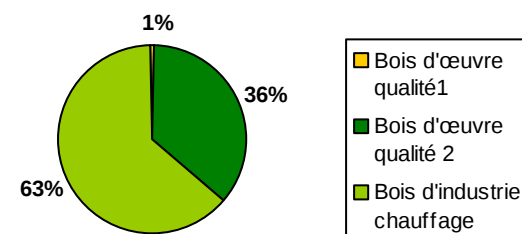


VOLUMES DE BOIS SUR PIED ET PRODUCTION BIOLOGIQUE ANNUELLE DE BOIS

- Volume total de bois sur pied : **59,7 millions de m³** ($\pm 11,10\%$)

Répartition du volume total sur pied par qualité (millions de m³)

Volume total	Bois d'œuvre de qualité 1	Bois d'œuvre de qualité 2	Bois d'industrie/ de chauffage
59,7 ($\pm 11,10\%$)	0,6 ($\pm 56\%$)	29,4 ($\pm 13\%$)	29,7 ($\pm 11\%$)



- Production biologique annuelle : **8,7 millions de m³ / an** ($\pm 10,6\%$)

- Altitude max.: 1 464 m
- Altitude min. : 66 m
- Altitude moy. : 577 m

Forêts de Midi-Pyrénées – Sud Massif Central

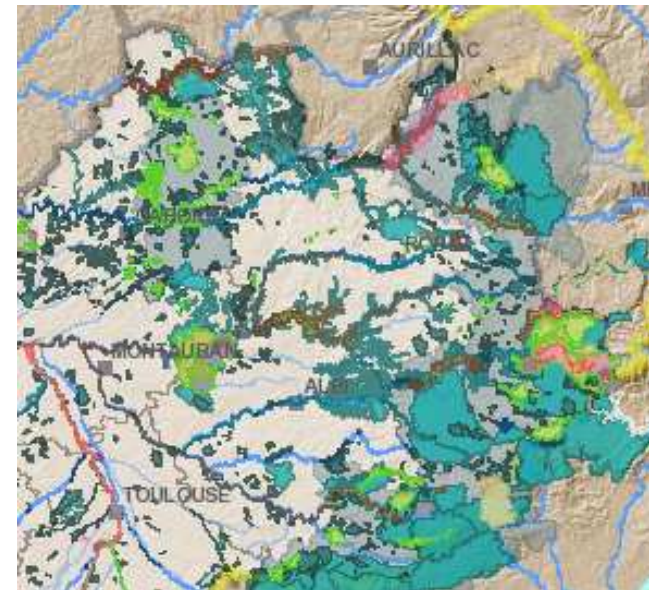
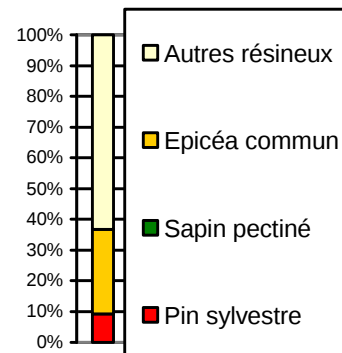
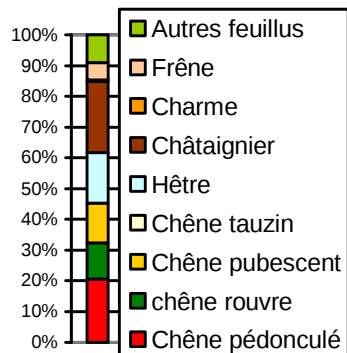
PRINCIPALES ESSENCES FORESTIERES

ENJEUX PATRIMONAUX

♦ Volume sur pied par type d'essence

	Essences	Volume (m³)
FEUILLUS	Châtaignier	9 900 500 (± 23%)
	Chêne pédonculé	8 841 500 (± 24%)
	Hêtre	7 024 800 (± 31%)
	Chêne pubescent	5 572 600 (± 28%)
	chêne rouvre	4 998 200 (± 41%)
	Frêne	2 385 300 (± 35%)
	Charme	287 400 (± 71%)
	Chêne tauzin	n.s
	Autres Feuillus	3 856 700
	TOTAL Feuillus	42 867 000

	Essences	Volume (m³)
RESINEUX	Epicéa commun	4 633 900 (± 60%)
	Pin sylvestre	1 551 700 (± 60%)
	Sapin pectiné	n.s
	Autres résineux	10 625 400
	TOTAL résineux	16 811 000



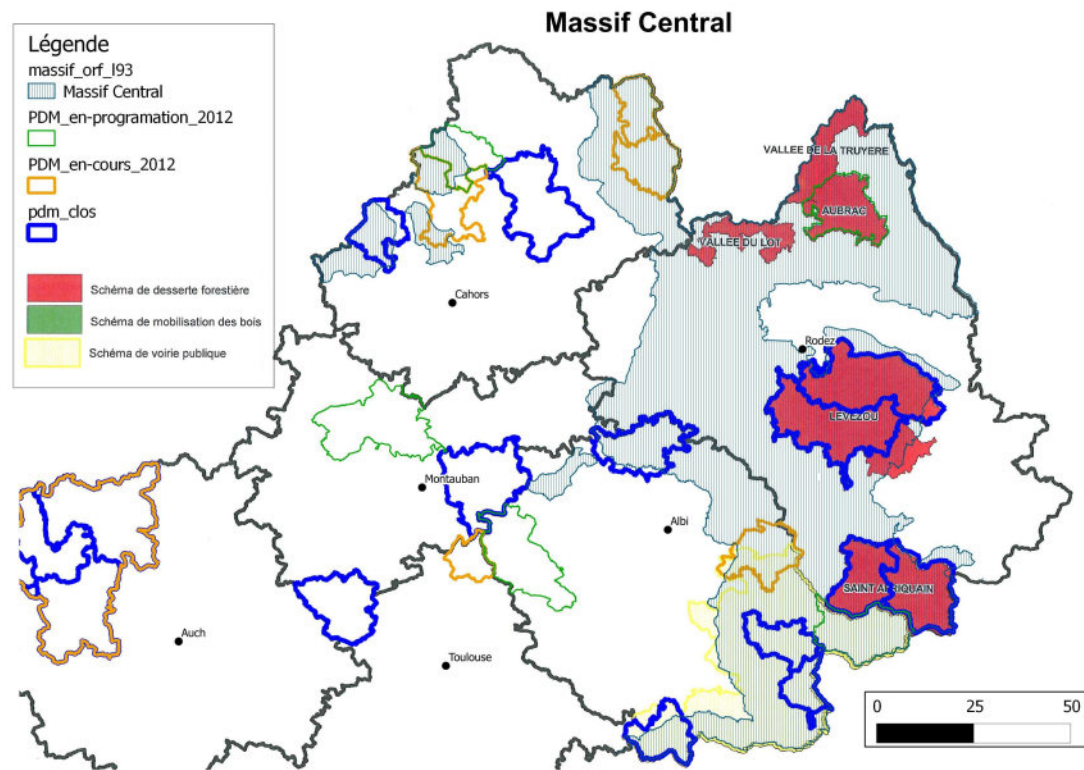
Stations forestières à enjeux écologiques

Ripisylves, vergers de châtaigniers, hêtraies acidiphiles à houx, tillaies de ravins

Source :
<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>

SUD MASSIF CENTRAL

ANIMATION TERRITORIALE



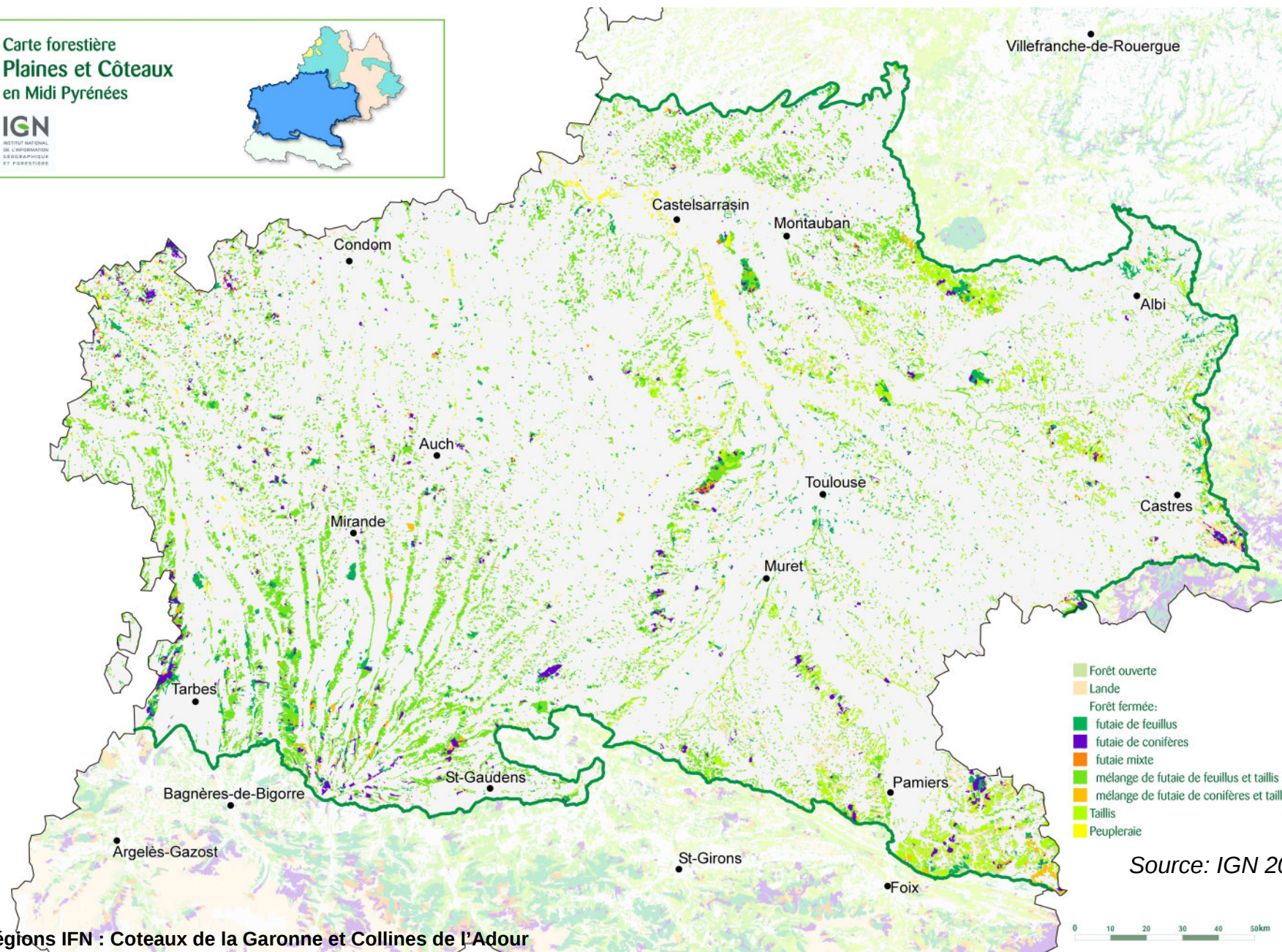
9 Plans de Développement de Massif : Bouriane Montclera- Combes du Ségur- Castelnau de Brassac – Anglès et Lamontelarié – Montagne noire occidentale – Camarès- Belmont sur Rance – Levezoux nord – Monts d'Alban

2 Chartes Forestières de Territoire : Pays bourian – PNR du Haut-Languedoc

Forêts de Midi-Pyrénées – Plaines et coteaux

Carte forestière
Plaines et Côteaux
en Midi Pyrénées

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Sylvoécorégions IFN : Coteaux de la Garonne et Collines de l'Adour

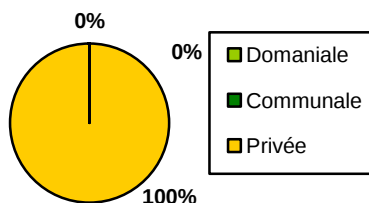
Forêts de Midi-Pyrénées – Plaines et coteaux

SURFACES BOISEES

- Surface boisée totale **300 000 ha** ($\pm 7,5\%$)
- Surface de la forêt de production **292 800 ha** ($\pm 7,5\%$)
- Taux de boisement **15%**

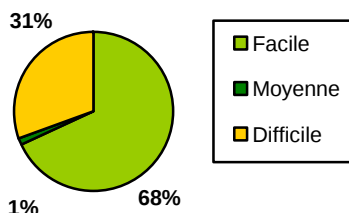
Répartition par catégorie de propriété

Catégorie de propriété	S. forêt cartographiée (ha)
Forêt domaniale	n.s
Autre forêt publique	n.s
Forêt privée	269 900 ($\pm 8\%$)
Total	



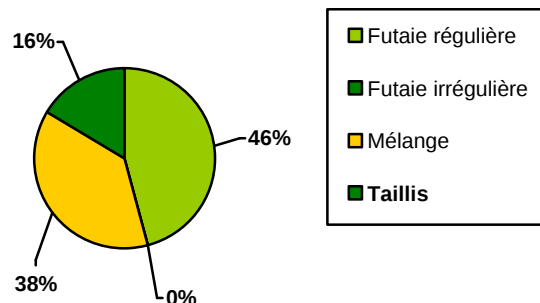
Répartition par classe d'exploitabilité(ha)

Facile	Moyenne	Difficile
179 000 ($\pm 11\%$)	33 400 ($\pm 26\%$)	80 400 ($\pm 16\%$)



Répartition par structure forestière (ha)

Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange futaie/taillis	Taillis
127 000 ($\pm 12,8\%$)	n.s	105 100 ($\pm 15\%$)	45 800 ($\pm 23,11\%$)

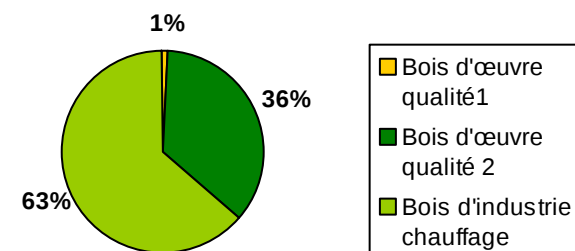


VOLUMES DE BOIS SUR PIED ET PRODUCTION BIOLOGIQUE ANNUELLE DE BOIS

- Volume total de bois sur pied : **39,1 millions de m³** ($\pm 12,1\%$)

- Répartition du volume total sur pied par qualité(milliers de m³)

Volume	Bois d'œuvre de qualité 1	Bois d'œuvre de qualité 2	Bois d'industrie / de chauffage
39,1 $\pm 12,10\%$	0,3 ($\pm 40\%$)	13,9 ($\pm 16\%$)	24,9 ($\pm 11\%$)



- Production biologique annuelle : **1, 3 millions de m³/an** ($\pm 11\%$)

- Altitude max . : 727 m
- Altitude min. : 47 m
- Altitude moy. : 212 m

Source : IGN 2012
Les intervalles de confiance sont donnés avec une probabilité de 95%
(n.s : non significatif)

Forêts de Midi-Pyrénées – Plaines et coteaux

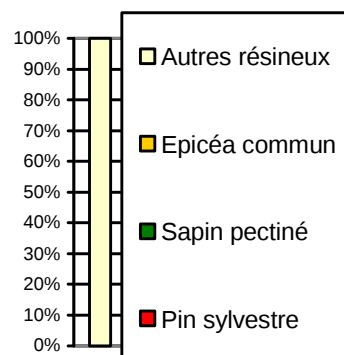
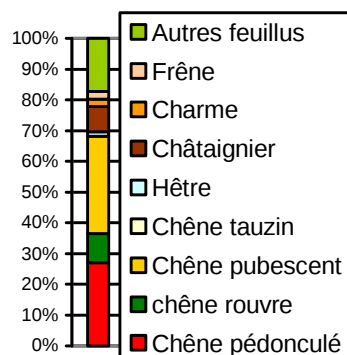
PRINCIPALES ESSENCES FORESTIERES

♦ Volume sur pied par essence

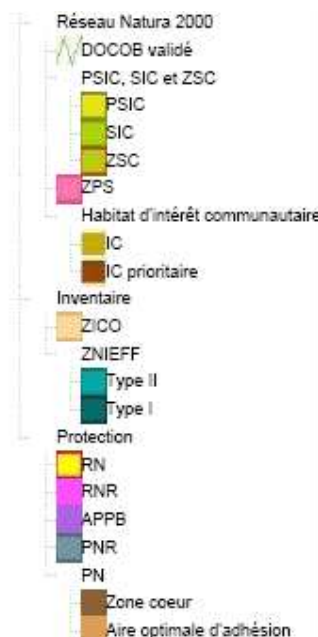
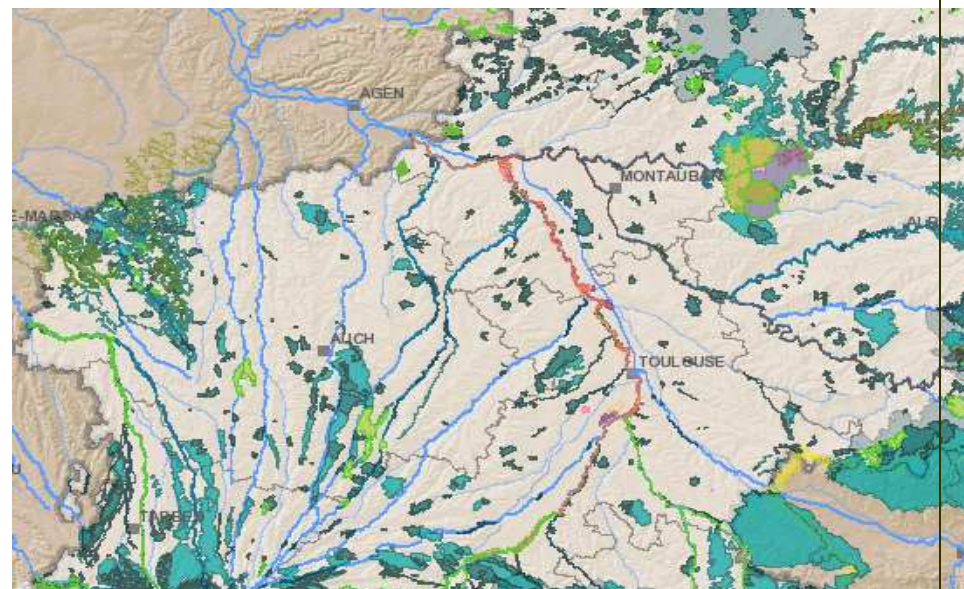
	Essences	Volume (1 m ³)
FEUILLUS	Chêne pubescent	11 418 600 (±19%)
	Chêne pédonculé	9 790 200 (±20%)
	chêne rouvre	3 413 100 (±56%)
	Châtaignier	3 016 800 (±38%)
	Frêne	898 400 (±57%)
	Charme	851 700 (±56%)
	Hêtre	502 000 (±79%)
	Chêne tauzin	n.s
	Autres feuillus	6 245 700
	TOTAL Feuillus	36 136 500±

	Essences	Volume (1 m ³)
RESINEUX	Pin sylvestre	n.s
	Sapin pectiné	n.s
	Epicéa commun	n.s
	Autres résineux	2 948 600
	TOTAL résineux	2 948 600

Source : IGN 2012



ENJEUX PATRIMONAUX



Forêt de protection :

Forêt de protection : Forêt de Bouconne (2830 ha)

Stations forestières à enjeu écologique :

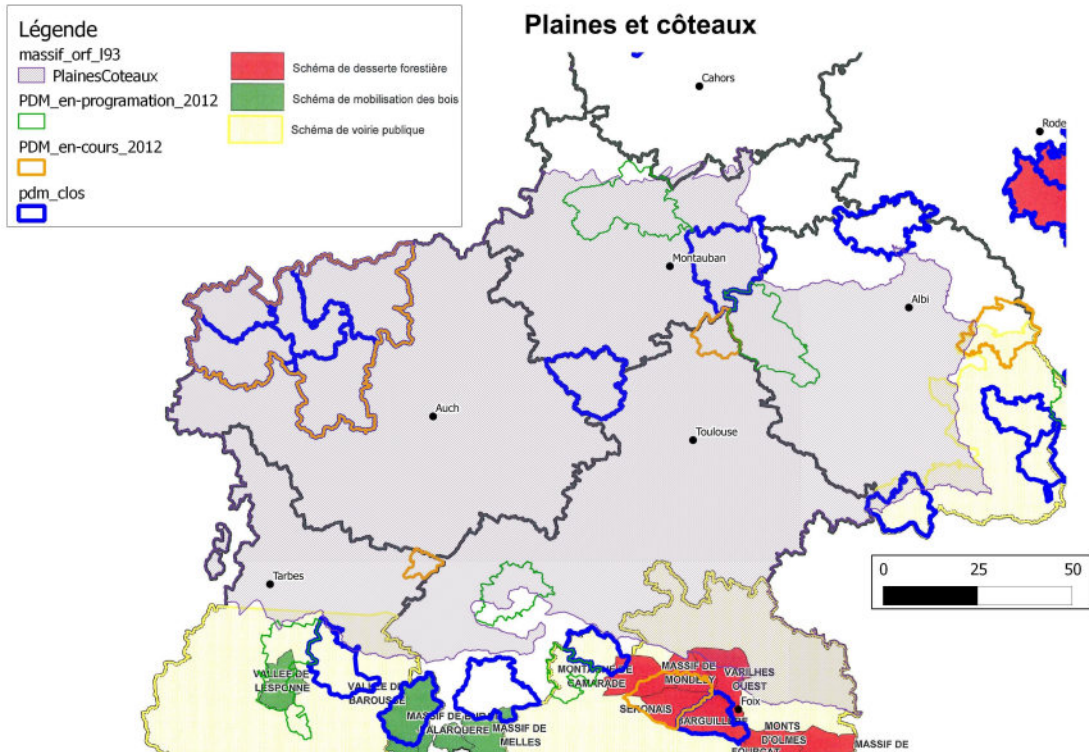
Forêts riveraines, peuplement avec chêne tauzin, bordures de rivières humides et à hautes herbes

Source :

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>

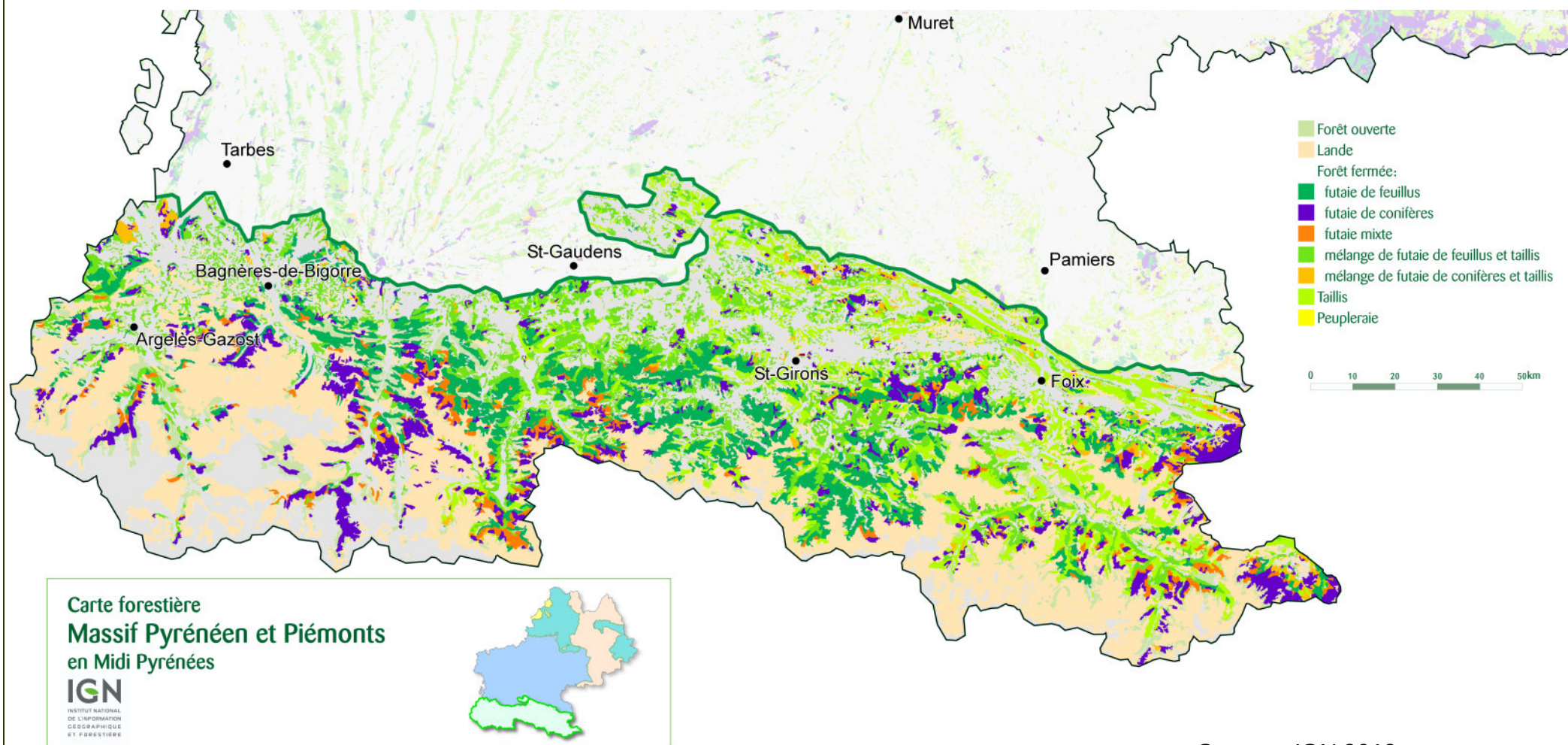
Forêts de Midi-Pyrénées – Plaines et coteaux

ACTIONS D' ANIMATION TERRITORIALE



3 Plans de Développement de Massif : Grand armagnac et pays d'armagnac – Coteaux de Lomagne – Terrasses et vallée de l'Aveyron

Forêts de Midi-Pyrénées – Massif Pyrénéen et Piémonts



Source : IGN 2012

Sylvoécorégions IFN : Haute chaîne pyrénéenne, Piémont pyrénéen et Pyrénées Cathares

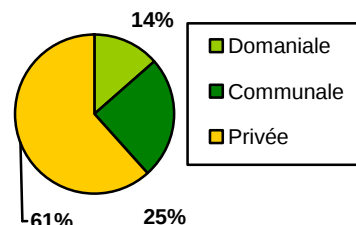
Forêts de Midi-Pyrénées – Massif Pyrénéen et Piémonts

SURFACES BOISEES

- Surface boisée totale 402 000 ha ($\pm 4,5\%$)
- Surface de la forêt de production 364 000 ha ($\pm 4,5\%$)
- Taux de boisement 50 %

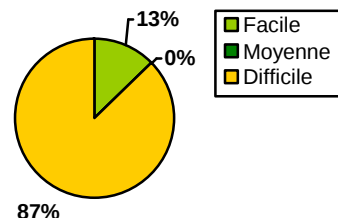
Répartition par catégorie de propriété

Catégorie de propriété	Surface forêt cartographiée (ha)
Forêt domaniale	49 400 ($\pm 13,5\%$)
Autre forêt publique	89 600 ($\pm 8,5\%$)
Forêt privée	224 900 ($\pm 7,2\%$)
Total	363 900



Répartition par classe d'exploitabilité (ha)

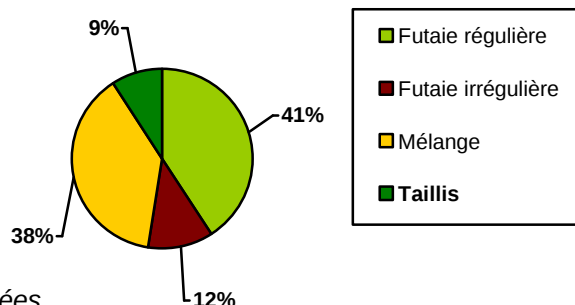
Facile	Moyenne	Difficile
42 000 ($\pm 21,2\%$)	n.s	286 200 ($\pm 6,5\%$)



- Altitude max. : 3281 m
- Altitude min. : 248 m
- Altitude moy. : 1181 m

Répartition par structure forestière (ha)

Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange futaie/taillis	Taillis
138 200 ($\pm 10,8\%$)	40 250 ($\pm 22\%$)	129 900 ($\pm 11,5\%$)	31 200 ($\pm 25,9\%$)

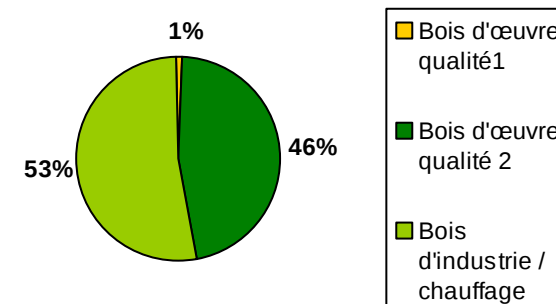


VOLUMES DE BOIS SUR PIED ET PRODUCTION BIOLOGIQUE ANNUELLE DE BOIS

- Volume total de bois sur pied : 61,5 millions de m³ ($\pm 9\%$)

♦ Répartition du volume total sur pied par qualité (milliers de m³)

Volume	Bois d'œuvre de qualité 1	Bois d'œuvre de qualité 2	Bois d'industrie/ de chauffage
61,5 ($\pm 9\%$)	0,7 ($\pm 37\%$)	28,2 ($\pm 12\%$)	32,6 ($\pm 8,5\%$)



⇒ Production biologique annuelle : 1,7 millions de m³/an ($\pm 8,5\%$)

Source : IGN 2012

Les intervalles de confiance sont donnés avec une probabilité de 95% (n.s : non significatif)

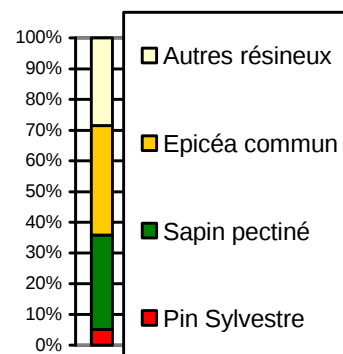
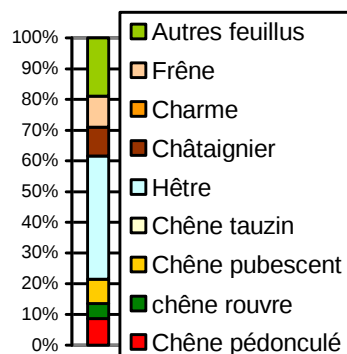
Forêts de Midi-Pyrénées – Massif Pyrénéen et Piémonts

PRINCIPALES ESSENCES FORESTIERES

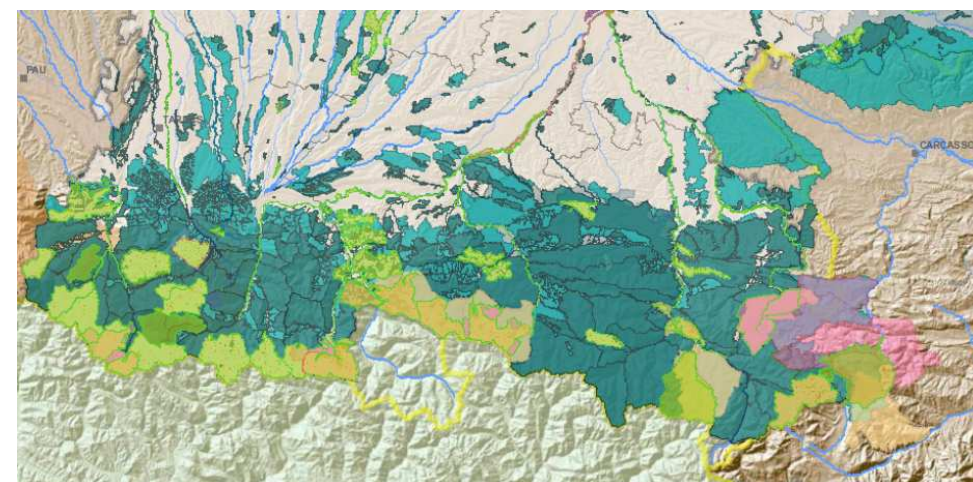
♦ Volume sur pied par essence

	Essences	Volume (m ³)
FEUILLUS	Hêtre	17 935 000 (±17,70%)
	Frêne	4 533 000 (±27,80%)
	Châtaignier	4 153 000 (±36,70%)
	Chêne pédonculé	3 867 000 (±32,50%)
	Chêne pubescent	3 524 000 (±30,10%)
	chêne rouvre	2 160 000 (±52,20%)
	Charme	n.s (±n.s)
	Chêne tauzin	/±/
	Autres feuillus	8 450 000
	TOTAL Feuillus	44 622 000

	Essences	Volume (m ³)
RESINEUX	Epicéa commun	14 002 000 (±n.s)
	Sapin pectiné	12 010 000 (±30,30%)
	Autres résineux	13 153 000 (±%)
	TOTAL résineux	39 165 000



ENJEUX PATRIMONAUX



Parc/ réserve :

Un parc naturel régional: les Pyrénées Ariégeoises
 Un parc naturel national: le Parc National des Pyrénées (3000 ha de forêts)
 La réserve Naturelle du Néouvielle (2300ha)
 La réserve Naturelle Volontaire du Pibeste

Forêt de protection :

Les forêts de protection sont localisées sur les pentes les plus fortes ou celles présentant des risques de ravinement importants (20 250 ha pour 21 forêts fin 2003)

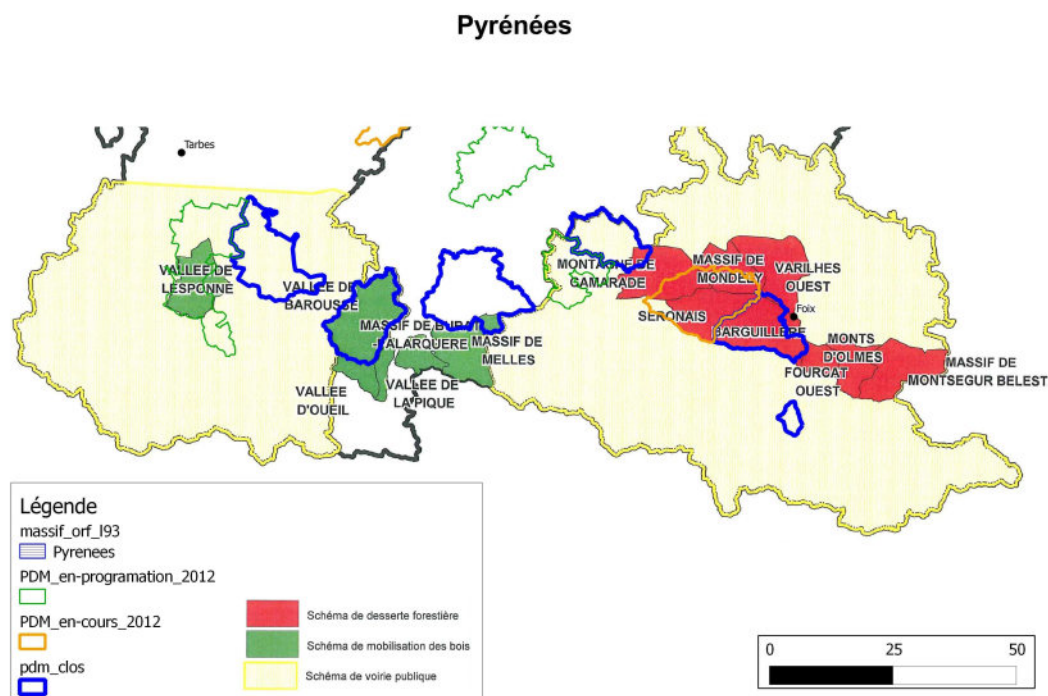
Station forestière à enjeu écologique :

Tillaies sèches, hêtraies sèches, chênaies vertes, tillaies de ravins, vieilles forêts d'altitude, chênaies d'altitude, peuplement avec chênes tauzins, hêtraies sur lapiaz, aulnaie à osmonde royale

Source : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>

Forêts de Midi-Pyrénées – Massif Pyrénéen et Piémonts

ACTIONS D' ANIMATION TERRITORIALE



⇒ Un schéma stratégique Forestier Pyrénéen

⇒ **7 Plans de Développement de Massif**

(Miglos, Volvestre, Trois vallées, Barousse, Baronnies, Barguillière, Séronnais)

⇒ Trois **Chartes forestière de territoire**

(Comminges, Haute-Bigorre, Couserans)

⇒ Un nouveau Parc Naturel Ariégeois